



PROJET PEDAGOGIQUE 2019

de

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « la Farandole » (ALSH)

et

de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)

Louise Michel



ACCUEIL DE LOISIRS

« LA FARANDOLE »

Cathy Aubé / Valérie Lodenot

Responsables de l'ALAE/ALSH

S O M M A I R E

1. Introduction : à propos de l'Accueil de Loisirs	P3-13
2. Nos intentions éducatives et nos objectifs principaux	P14-24
3. Fonctionnement de l'ALAE (Accueil de Loisirs associé à l'école)	P25-33
Plan du groupe scolaire Louise Michel	
Ce que l'ALAE (Accueil de Loisirs associé à l'école) tend à mettre en place	
Composition de l'équipe d'animation	
Le matin de 7h30 à 8h50 (annexe 1)	
Le midi de 11h45 à 13h35 (annexe 2)	
Le soir de 15h50 à 18h30 (annexe 3 et 3 bis)	
Le CLAS (annexe 3 ter)	
Les mercredis après-midi type (annexe 5)	
Règlement intérieur de l'ALAE (annexe 4)	
4. Fonctionnement de l'ALSH	P33-34
Composition de l'équipe d'animation	
Journée type (annexe 5 bis)	
Règlement intérieur de l'ALSH (annexe 6)	
Les activités et les sorties, les temps calmes, respect du rythme de chacun	
5. Les caractéristiques des locaux et espaces utilisés	P34-35
6. La sécurité morale, affective et physique des enfants et adultes sur le centre de loisirs	P36
7. Le partenariat, la transversalité	P36-37
<i>avec l'école</i>	
<i>avec les agents communaux</i>	
<i>avec les autres structures d'accueil d'Aussonne</i>	
<i>avec le service Enfance et Jeunesse de la Commune</i>	
<i>avec les parents et les associations de parents d'élèves</i>	
8. L'évaluation	
Outil d'évaluation (annexe 7)	P37-38
9. Annexes 1 à 7	P39 à 64

1. INTRODUCTION : A PROPOS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

a) Généralités

L'Accueil de Loisirs n'est pas une garderie dans laquelle l'enfant viendrait passer le temps.

Chaque personne qui interagit avec un enfant, participe à son éducation. De l'enfance à l'âge adulte, chacun se construit par et avec les autres.

De plus, certains enfants fréquentent l'Accueil de loisirs pendant pratiquement 6h par jour en périscolaire, et plus encore en extrascolaire.

L'Accueil est donc un lieu privilégié **d'éducation**, complémentaire de l'institution scolaire et de la famille: c'est un lieu **d'apprentissages**.

Il est organisé pour tous les enfants ; l'adulte à leur écoute les aide à trouver une place dans un collectif. L'adulte accompagne l'enfant dans sa construction.

Eduquer : Former quelqu'un en développant et en épanouissant sa personnalité (dictionnaire Larousse)

"Eduquer, c'est aider l'enfant à épanouir ses potentialités." Erich Fromm

C'est un lieu de loisirs où la vie s'organise différemment par rapport aux temps spécifiques de l'école mais il est situé dans les mêmes locaux. Nous devons donc donner aux enfants un cadre qui leur permettra de se repérer précisément, même si les contraintes y sont différentes.

L'enfant devra trouver à la fois le repos, la détente et la pratique d'activités nouvelles. Il va également découvrir de nouvelles personnes.

Pour permettre l'accueil d'enfants en situation de handicap et respecter leurs droits fondamentaux (loi du 11/02/2005) différentes actions ont été mises en place :

- Des Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI)
- Un suivi avec la famille et/ou hôpitaux de jours (avant-pendant-après)
- Une sensibilisation de tous les animateurs
- Une formation spécifique pour six animateurs et les responsables, celle-ci a été dispensée par le SIAM

Ainsi, l'enfant est accompagné par les mêmes personnes. Elles l'aident à créer du repère et lui permettent une intégration facilitée au sein du groupe.

Mais aider n'est pas assister. Le rôle des adultes est bien de donner les moyens à l'enfant d'évoluer dans cette structure et d'y trouver sa place. L'adulte accompagne l'enfant dans sa démarche, lui montre le chemin. Cependant, il doit, à un moment, le laisser agir seul.

L'enfant doit donc être acteur, partie prenante au sein de l'Accueil de Loisirs. Il sera en position de choisir selon ses envies et de se former un réel esprit critique. Il sera en position de s'associer à d'autres pour modeler son milieu.

Laissons les enfants se prononcer sur leurs envies, leurs besoins, leurs désirs !
Aidons-les à réaliser leurs projets !

b) Le territoire d'Aussonne - Etat des lieux

Contexte macro-environnemental

La société est en pleine mutation culturelle, économique et technologique. Une réelle inquiétude s'instaure dans la grande majorité des foyers devant l'absence de perspectives concrètes (emploi, logement, vie familiale...). Notre jeunesse est la partie de la population qui semble la plus affectée par cette vision sociétale.

De plus, la montée de l'individualisme ne fait que distendre les rapports entre les personnes et induit malheureusement une aggravation des conduites à risque (tabac, alcool, drogue...), de l'agressivité voire de la violence. Cette crise individualiste s'est accentuée ces dernières années avec le développement technologique lié à l'image et à l'information dans une notion d'immédiateté qui altère la recherche, l'échange et la réflexion.

Certains événements tragiques de radicalisation et de fanatisme ont rajouté aux comportements parfois disproportionnés d'une partie de la population, une forme généralisée de peur voire de terreur.

Néanmoins, ce n'est pas tant la jeunesse qui change mais le regard véhiculé par les médias. Ces derniers mettent généralement l'accent sur des événements négatifs ou anxiogènes, plutôt que de valoriser les actions positives et porteuses d'espoir. En effet de nombreux jeunes s'épanouissent par la pratique du sport ou d'une toute autre activité, ainsi que dans leurs études qu'ils mènent souvent de front avec un emploi précaire.

Dans ce contexte qui fragilise la quête de repères et de sens des jeunes, ils expriment avec force des contradictions et des oppositions. Ils peuvent en effet être intolérants et solidaires, égoïstes et responsables. La jeunesse remet en cause ce que la société leur prépare : Parcoursup, sélection à l'entrée des universités... Il y a des étapes dans la vie, des épreuves où les jeunes vont acquérir de la sagesse, aussi il faut les accompagner dans ce cheminement mais également les laisser s'amuser. Chaque jeune doit faire sa propre expérience. Les différents acteurs éducatifs doivent être là mais il ne faut pas oublier la bonne capacité d'adaptation de la jeunesse au changement. La société est en mutation et ce public s'adapte plus vite que leurs aînés. Mais ils vont être ce que les adultes qu'ils ont côtoyé leur ont transmis.

Ce que nous savons tous, c'est qu'ils ont un besoin constant de rencontrer des adultes et d'autres jeunes. Les grands élans collectifs dont la jeunesse est capable, se matérialisent dans l'expression vitale de son attachement aux valeurs humanistes et démocratiques.

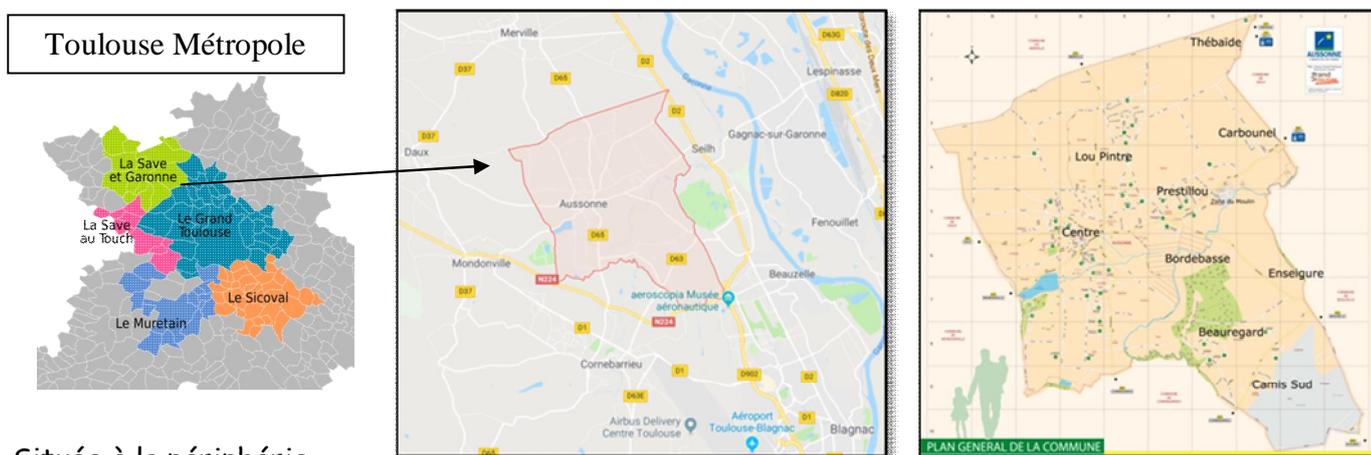
La citoyenneté s'affirme de plus en plus comme une réponse à ces « dysfonctionnements » même si nous sommes conscients que nous nous trouvons dans une phase contemporaine de transformation des « sociétés ». Il est donc nécessaire que l'accès à cette citoyenneté soit facilité et qu'il s'inscrive dans l'association et la construction de son avenir avec l'école et le système éducatif dans sa globalité.

Cependant cela prend du temps. Il faut accompagner les jeunes et accepter que ce processus ne soit pas immédiat. La prise de conscience de ses droits et ses devoirs peut venir plus tard. Être citoyen c'est appartenir à un groupe, se reconnaître dans celui-ci et en acquérir les mécanismes, tout en développant son esprit critique et en cultivant son individualité. En effet pour être soi, il faut se nourrir des autres et être différents d'eux.

Même si Aussonne s'identifie comme une « Commune hors du commun », elle ne coupe pas à ces généralités et ces enjeux. La situation géographique, politique, démographique, sociodémographique urbanistique, ainsi que l'évolution de notre territoire d'intervention mettront en lumière l'existant et les sources de développement nécessaires à l'évolution du PEDT.

Contexte local

a) Situation géographique et politique



Située à la périphérie

Nord-Ouest de Toulouse, Aussonne est une commune qui présente un cadre géographique rurbain¹ avec une superficie de 13,76 km² (1376 ha).

¹ État intermédiaire entre « rural » et « urbain », représentant des petites agglomérations situées dans la banlieue, ou à proximité, de grandes agglomérations.

Plusieurs lieux dits composent la commune. Les principaux sont : le Centre, Carbounel, Prestillou, Bordebasse, Beauregard, Thébaïde, Enseigure, Camis-Sud et Lou Pintre. Le centre-ville, datant du XII^{ème} siècle, regroupe les principaux commerces, les structures institutionnelles, administratives, culturelles et religieuses (Mairie, Poste, Eglise). Ainsi que des infrastructures sportives et festives (gymnase, terrains de rugby, tennis, boulodrome, City Stade et Skate Parc...).

Vers Prestillou, l'existence d'une zone artisanale du Moulin et d'un ensemble d'entreprises, réparti de manière diffuse, peuvent créer un intérêt en termes d'emplois et de services de proximité.

Aussonne compte comme voisines les communes de Seilh et de Beauzelle à l'est, de Blagnac et de Cornebarrieu au sud, de Mondonville et de Daux à l'ouest et de Merville au nord.

Depuis 2001, Aussonne a été intégré dans une intercommunalité de 37 communes : « Toulouse Métropole » (anciennement nommé communauté d'agglomération du Grand Toulouse, devenue communauté urbaine puis Métropole).



Afin de faciliter la mobilité des habitants, la commune est desservie par la ligne n°71 qui permet l'accès au site Aéroconstellation, au lycée Saint Exupéry à Blagnac et à la ligne T1 du tramway vers le centre-ville de Toulouse tous les jours de la semaine. Par ailleurs le TAD 120 (Transport A la Demande) permet aux Aussonnaises et Aussonnais de rejoindre la gare de Colomiers ainsi que le tramway à Beauzelle. Par la ligne de bus 62 (Larra-Grenade-Toulouse), le Conseil Départemental organise et gère le réseau de transports interurbains Arc-en-Ciel.

b) Situation démographique et sociodémographique

Aussonne est une commune périurbaine qui compte 7061 habitants (source 2017),

Les années de forte croissance de la population Aussonnaise se décomposent en trois temps :

- Dans les années 1975 à 1999, la commune d'Aussonne voit sa population augmenter de 988 à 4000 habitants (à l'inverse des 72 communes qui constituent l'unité urbaine de Toulouse).

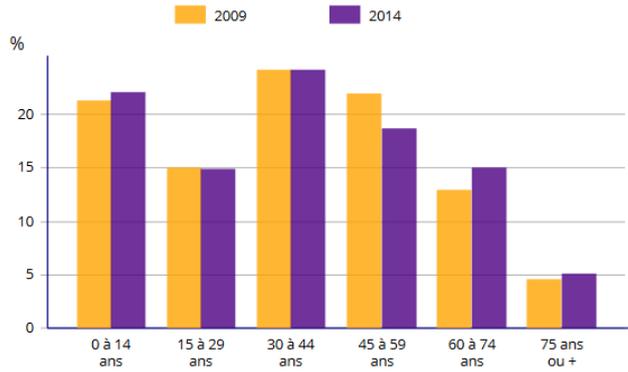
- À partir des années 2000, la population s'est développée de manière conséquente (+ 33% de 2001 à 2003).

- Depuis, une progression plus modérée nous amène au nombre actuel de 7061 habitants.

La croissance démographique que connaît ce territoire modifie la sociologie de sa population et sa répartition par tranche d'âge. Ainsi, le nombre d'enfants nés sur le territoire est en augmentation du fait de l'arrivée de jeunes couples accédant à la propriété.

Suite à l'aboutissement des projets de construction d'habitation, la population devrait voir une nette progression dans les années à venir.

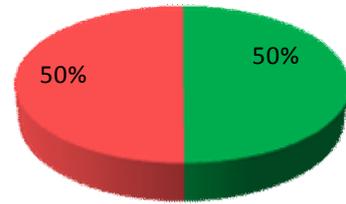
POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2009 (géographie au 01/01/2011) et RP2014 (géographie au 01/01/2016) exploitations principales.

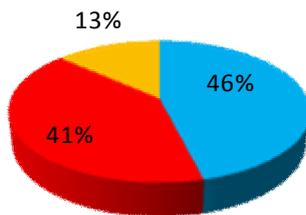
Répartition Hommes/Femmes 2014

■ Hommes ■ Femmes

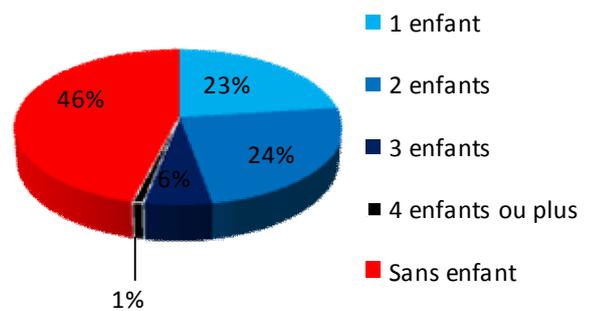


Types de familles à Aussonne

■ Couples avec enfant(s)
 ■ Couples sans enfant
 ■ Familles monoparentales

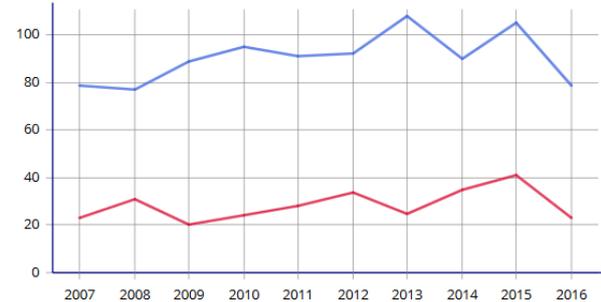


Nombre d'enfants par famille à Aussonne



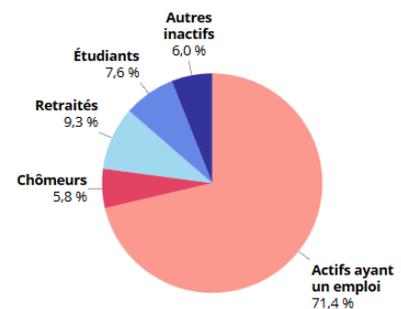
RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

— Décès domiciliés
 — Naissances domiciliées



Les données d'une année N sont en géographie au 01/01/N+1.
 Exemple : les données 2016 sont en géographie au 01/01/2017.
 Source : Insee, statistiques de l'état civil.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2014

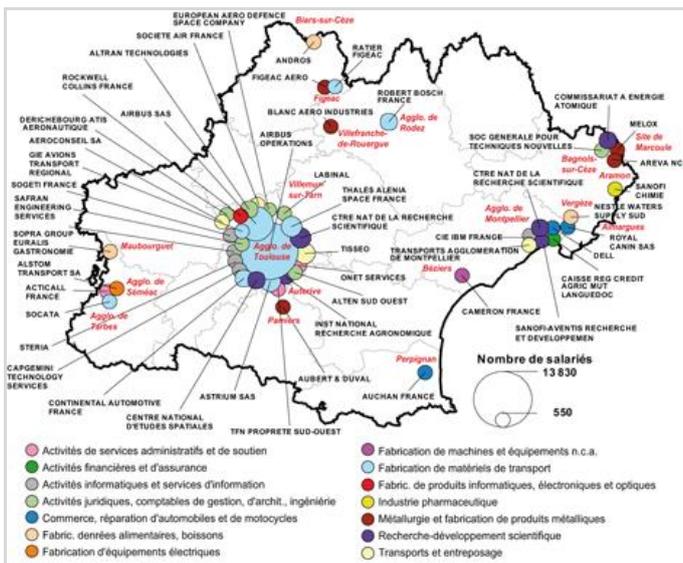


Source : Insee, RP2014 exploitation principale, géographie au 01/01/2016.

Aussonne bénéficie, entre autre, de l'attractivité du système local de production et de compétence lié la construction aéronautique et spatiale (historiquement implantée depuis des décennies). Ce secteur est très dynamique. Les lignes d'assemblages et le siège social d'Airbus sont localisés à Toulouse et à Blagnac.

Au-delà de l'aspect urbanistique, le territoire d'Aussonne va connaître une hausse d'attractivité économique de par la livraison du futur Parc des Expositions, en 2020. Situé sur les communes d'Aussonne et de Beauzelle, il constituera un vivier en terme d'emploi, mais favorisera également le développement culturel et touristique du territoire.

L'économie productive concentrée autour de Toulouse

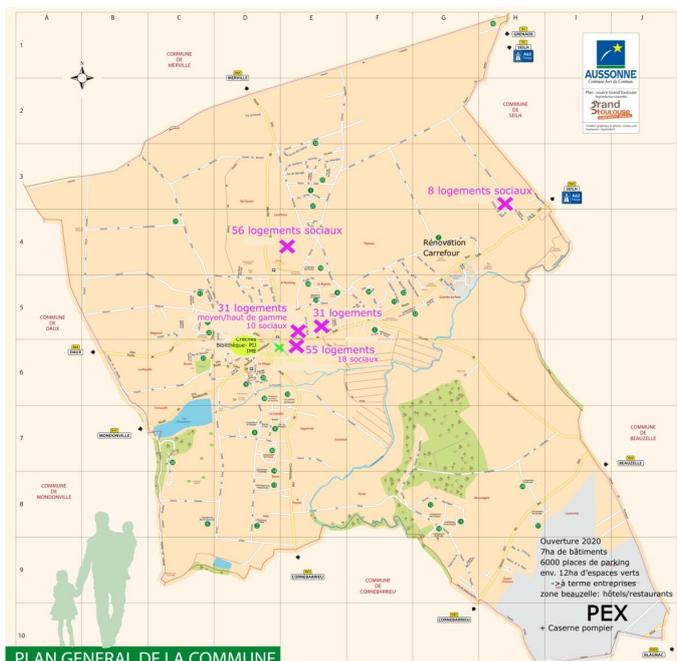


Les 50 principaux employeurs du secteur marchand en 2012



Le Parc des Expositions en chiffres

c) Urbanisme et évolution du territoire



Au niveau des habitations, la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a permis de développer la construction de nouveaux logements à caractères différents : collectifs, pavillonnaires, privés, locatifs et sociaux. La commune compte aujourd'hui 3100 logements. Aussonne est soumise aux restrictions de construction du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport International de Toulouse Blagnac et ne pourra pas dans les années futures augmenter le nombre de logement à l'ouest

de cette limite. Le seul grand secteur de développement de l'habitat se fera au nord de la commune en fonction des évolutions successives des réglementations d'urbanisme.

Les grands projets de réalisation, liés à la création de logements et infrastructures se situent :

- Route de Seilh avec 3 projets :
 - 1er projet de la société GOTHAM comprenant 55 logements dont 18 sociaux ;
 - 2ème projet constitué de 31 logements dont 10 sociaux ;
 - 3ème projet constitué de 31 logements dont 9 sociaux.
- Zone de Lou Pintre : Une première tranche de 56 logements sociaux va prochainement être construits mais à terme 300 logements sont prévus (105 logements sociaux et 195 constructions libres et privées).
- Zone Carbounel : projet privé avec 8 logements sociaux.

Aujourd'hui 150 nouveaux logements sociaux permettront, par définition, de proposer à la population des « loyers plus accessibles ».

Ces logements ont eu, et vont avoir, une influence sensible sur les modalités d'accueil de nouveaux résidents. A ce jour, la commune a adapté les services aux besoins des populations accueillies, d'où la réalisation d'un projet majeur : un nouveau groupe scolaire, livré depuis Septembre 2016.

Aux vues de la création en cours de nombreux logements, nous pouvons imaginer que d'autres projets de cette envergure voient le jour dans un futur relativement proche, afin de s'adapter aux attentes des populations.

Après une longue enquête publique, la mise en place du PLUI-H, plan local d'urbanisation intercommunale tenant lieu de programme local de l'habitat de Toulouse Métropole a débuté en mars 2018 et verra le jour en 2019.

d) Les équipements scolaires

En 2014-2015, la commune d'Aussonne comptait au total 795 enfants de 3 à 11 ans scolarisés répartis sur trois entités :

L'école élémentaire Jules Ferry A : 409 élèves, répartis en 16 classes ;

L'école élémentaire et maternelle Jules Ferry B : 154 élèves, répartis en 6 classes (4 classes élémentaires et 2 classes maternelles) ;

L'école maternelle Louise Michel : 232 élèves, répartis en 8 classes.

Depuis la rentrée 2016 la commune ne compte plus que deux groupes scolaires :

•L'école primaire Jules Ferry qui se compose de 10 classes élémentaires et 5 classes maternelles, une classe ULIS. Elle accueille également deux classes composées d'enfants issus de l'IME.

•La nouvelle école primaire Louise Michel qui compte 10 classes élémentaires et 5 classes maternelles.

Un collège (créé en 2006) accueille 800 jeunes en provenance des communes d'Aussonne, Daux et Merville. Il est doté d'un gymnase et d'un terrain de sport synthétique.

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne organise les circuits de transports scolaires gratuits des écoles primaires et du collège. Au total, 7 lignes de transport scolaire circulent sur la commune. Suivant la demande du Conseil départemental, la commune met à disposition deux agents pour l'accompagnement et la sécurité des plus jeunes.

a) Conclusion

Par rapport à ces données, nous pouvons constater que la commune d'Aussonne ne présente pas, à ce jour, de difficultés socio-économiques majeures.

C'est pourquoi, nous axerons notre projet pédagogique sur les caractéristiques générales et les besoins spécifiques des enfants de 3 à 11 ans, ainsi que sur les valeurs que les Elus ont définies lors de l'édition du Projet Educatif De Territoire.

L'évolution du Projet Educatif Du Territoire

Depuis 2015, deux domaines ont enrichi le PEDT de la commune.

Une nouvelle valeur : la « TOLÉRANCE ».

Il est important dans un système démocratique, que les respects de la liberté d'autrui, de ses manières de penser et d'agir soient effectifs et considérés. La différence doit être une richesse et non un handicap.

Il paraît donc indispensable, dans le contexte dans lequel nous vivons, d'exprimer l'ensemble de ces valeurs essentielles en actions, en force de changement social.

Un nouveau chapitre consacré à la « TRANSVERSALITÉ ».

C'est bien parce que nous sommes convaincus que l'individu construit l'histoire ; son histoire, dans une notion de temporalité régulière que nous avons créé une ligne éducative transversale.

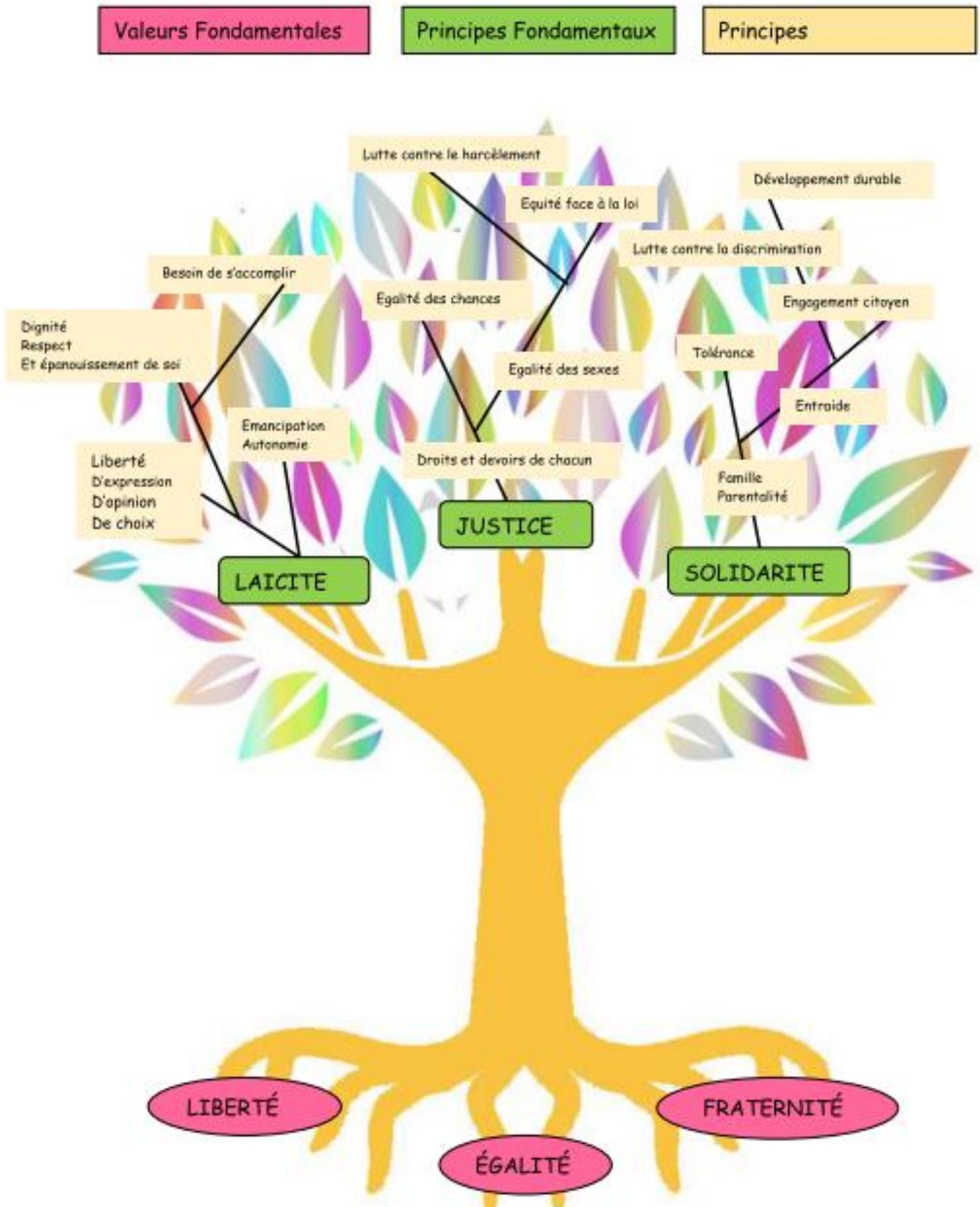
En effet, depuis près de quatre ans, les professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, sous l'impulsion de la directrice du service Enfance Jeunesse Education et du coordonnateur, ont tissé un lien structurel et pédagogique entre les différentes organisations d'accueil. Pour cela, les responsables et agents crèches, péri, extra-scolaire et Information Jeunesse organisent des actions et mettent en vie des projets transversaux appelés « passerelle des âges ».

Les résultats, au bout de ces trois dernières années sont probants et laissent entrevoir une connaissance des espaces, des temps et des équipes qui permet aux enfants et aux jeunes d'avoir des repères et d'être considérés comme des acteurs au sein de la commune d'Aussonne.

La transversalité est un réel « outil » de prévention.

Le renouvellement du PEDT (2018-2021) s'inscrit dans la même lignée éducative que le précédent (2015-2018).

Néanmoins, une évolution de celui-ci s'appuie sur les valeurs fondamentales de la République et laisse apparaître les principes fondamentaux, dont découlent nos volontés pédagogiques.



Les projets de l'ALAE réalisés l'année précédente et ceux à venir

Année scolaire 2017-2018		Perspectives
Projet	Principes fondamentaux	
<u>Auton et Nomie</u> Projet de fonctionnement de l'accueil basé sur l'expérimentation	Laïcité - Justice - Solidarité	Reconduit avec des évolutions en lien avec le bilan
<u>Au camping des enfants</u> Projet axé nature et la vie de la ville	Laïcité - Solidarité	
<u>Partageons nos vacances</u> Construction collective d'une commode solidaire afin de partager les récoltes du potager	Laïcité - Justice - Solidarité	
<u>Nature et Bien-être</u> Expérimentation de méthodes de relaxation et de gestion des émotions	Laïcité - Solidarité	Mise en place d'outils sur des temps d'ALAE en 2018-2019 en lien avec le bilan
<u>Radio Galère</u> Temps de parole autour de sujets proposés par les enfants	Laïcité - Justice - Solidarité	Reconduit avec des évolutions en lien avec le bilan
<u>Les Contes</u> Expression et mise en scène s'appuyant sur des contes	Laïcité	
<u>Une année à Louise Michel</u> Création de 2 films : « les temps de l'ALAE » et « Reveillus enfantus »	Laïcité - Solidarité	Engouement des enfants pour ce type de projet. Reconduit en fonction de leurs demandes
<u>Mise au vert (potager)</u> Plantation et suivi des cultures à Louise Michel et sur la parcelle pédagogique des jardins solidaires	Laïcité - Justice - Solidarité	Reconduit avec des évolutions en lien avec le bilan
<u>Les petits reporters</u> Découvertes des métiers du journalisme et création d'un journal.	Laïcité - Solidarité	
<u>Carnaval</u> Création autour de Carnaval sur l'année et journée spécifique Ecole-ALAE-Ville	Laïcité - Solidarité	Reconduit avec des évolutions en lien avec le bilan
<u>Au village vacances</u>	Laïcité - Justice - Solidarité	A donner le projet

Projet test du futur projet de fonctionnement Auton et Nomie		Auton et Nomie
<u>La mode</u> Découverte des métiers de la mode, créations et défilé	Laïcité - Justice - Solidarité	
<u>Les jeux d'hier et d'aujourd'hui</u> Découverte de jeux anciens et jeux détournés	Laïcité - Justice - Solidarité	
<u>Projets d'enfants « Réalise tes projets »</u> Accompagnement des enfants dans l'écriture, et la réalisation de projets d'enfants	Laïcité - Justice - Solidarité	Engouement des enfants pour ce type de projet. Reconduit en fonction de leurs demandes
<u>Ce n'est pas mon genre</u> « Micro-trottoir » autour du questionnement fille-garçon	Laïcité - Justice - Solidarité	
<u>Sport et Coopération</u> Sensibilisation des enfants au respect et à l'entraide à travers la thématique du sport	Laïcité - Justice - Solidarité	
<u>A leur manière ils nous disent au revoir</u> Les enfants de CM2 ont souhaité réaliser un spectacle pour toute l'école afin de leur dire « au revoir »	Laïcité - Justice - Solidarité	Engouement des enfants pour ce type de projet. Reconduit en fonction de leurs demandes
<u>Ludo party parents-enfants CM2</u> Soirée Parentalité autour du jeu	Laïcité - Solidarité	Reconduit avec des évolutions en lien avec le bilan Et Mise en place de différents projets « parentalité »
<u>Dans notre monde imaginaire</u> Découverte de l'accueil de Loisirs et création d'un imaginaire les sortant du quotidien des locaux	Laïcité - Justice - Solidarité	

La diversité des projets menés et à venir ainsi que les bilans qui en résultent, témoignent de la motivation et de l'intéressement des enfants.

2. Nos intentions éducatives et nos objectifs principaux :

- Intentions éducatives en direction de l'équipe d'animation

Nous souhaitons avant tout que les enfants passent de bons moments !

Les temps libres des enfants de nos jours sont gérés pour la plupart par des professionnels de l'animation. Nous sommes un accueil de LOISIRS et en ce sens nous devons être là pour eux. Tout parasitage doit être mis de côté (Ne pas mélanger personnel et professionnel nous semble primordial).

L'animateur doit être moteur et force de propositions. Pour ce, il doit :

- donner du sens à chacune de ses actions
- proposer des activités qui soient dans la continuité éducative Famille-Ecole-Accueil de loisirs, de façon ludique, en tenant compte et en valorisant le savoir des enfants,
- laisser une grande place au jeu, à la détente et à la vie de groupe,
- favoriser une ambiance où les enfants peuvent créer de bonnes relations avec les gens et où ils puissent s'épanouir dans un milieu sans stress, sans cris, sécurisant où ils se sentent aimés,
- s'appuyer sur les principes fondamentaux du Projet Educatif Local de la Commune :
 - la justice
 - la laïcité
 - la solidarité
- pouvoir proposer des projets, (d'accompagnements, d'enfants, etc.)
- favoriser la découverte,
- être attentif aux besoins, aux envies des enfants dans le respect du rythme de chacun.

La cohésion et la bonne humeur dans l'équipe seront les éléments essentiels à la réussite.

- Intentions éducatives en direction des enfants

EN DIRECTION DES ENFANTS D'AGE MATERNEL

Objectifs généraux (basés sur Principes fondamentaux du PEDT)	Objectifs opérationnels	Moyens
Co-Transmettre aux enfants des valeurs humaines (co-éducation tripartite famille-école-animation)	Mettre en place des modalités du bien « vivre ensemble »	<p><u>Respect :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles de vie et sanctions créées avec les enfants - Respect de tous, ouverture, considération de l'autre - Sensibiliser les enfants au handicap <p><u>Tolérance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Convivialité et Zénitude - La différence, lutte contre le harcèlement, ... <p><u>Solidarité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entraide et communication - Mutualité (partage, échanges, réciprocité)
	Mettre en place des conditions favorisant le développement de l'esprit critique	<p><u>Liberté d'expression, d'opinion et de choix :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps de paroles des enfants avec une progression sur l'année afin que les plus grands guident les plus jeunes pour lesquels c'est moins naturel. - Expérimentation - L'enfant a la possibilité de faire des choix (activités, de dire non, de ne rien faire, choix vrai*, choix éclairé* ...) <p><u>Citoyenneté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque enfant a la même chance de participer aux différents temps proposés - Chaque enfant a les mêmes droits et devoirs - <i>Équité</i>

<p>Accompagner l'enfant à bien grandir</p>	<p>Établir des conditions de développement de l'autonomie</p> <p>Établir des conditions de développement de l'autonomie</p>	<p><u>Repères spacio-temporels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de « routines » (horaires fixes, rituels...) - Pictogrammes, affichages à hauteur d'enfants - Une salle = une fonction - Importance du lien avec la maison (doudou, coussin, temps de transition...) <p><u>Repères humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Référents siestes - Mêmes animateurs (matin, midi et soir) jusqu'aux vacances d'automne - Roulement d'équipe le midi par trimestre (avec 1 animateur fixe) <p><u>Expérimentation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage des gestes du quotidien (WC, Repas, ...) - Réalisation d'activités originales et variées permettant de développer la motricité (coordination...) et la motricité fine
<p>Accompagner l'enfant à bien grandir</p>	<p>Fournir les éléments nécessaires pour rendre l'enfant responsable</p>	<p><u>Entraide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plus grands aident les plus petits et pourquoi pas l'inverse en fonction de certaines situations - Ceux qui savent faire aident ceux qui ne savent pas encore faire complètement (lacets, fermer les manteaux...) <p><u>Investissement des enfants dans le fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réparations - Missions données à l'enfant (chef de table, chef de rang, remplir carafe, récupérer les bouchons, menée d'un jeu...) - Mise en place et rangement des activités avec les enfants

	Mettre en place des actions favorisant la socialisation	<u>Outils et fonctionnement permettant à l'enfant d'exister au sein d'un groupe :</u> - Prise en compte de l'individu au sein du groupe - Créations à visée commune - Ecoute
--	---	---

EN DIRECTION DES ENFANTS D'AGE ÉLÉMENTAIRE

Objectifs généraux (basés sur Principes fondamentaux du PEDT)	Objectifs opérationnels	Moyens
Co-Transmettre aux enfants des valeurs humaines (co-éducation tripartite famille-école-animation)	Mettre en place des modalités du bien « vivre ensemble »	<u>Respect :</u> - Règles de vie et sanctions créées avec les enfants (pouvant aller jusqu'à « conseil d'enfants » préconisant la sanction et non la punition) - Respect de tous, ouverture, considération de l'autre - Sensibilisation des enfants au handicap <u>Tolérance :</u> - Convivialité et Zénitude - La différence, lutte contre le harcèlement, ... <u>Solidarité :</u> - Entraide et communication - Mutualité (partage, échanges, réciprocité)
	Mettre en place des conditions favorisant le développement de l'esprit critique	<u>Liberté d'expression, d'opinion et de choix :</u> - Temps de paroles des enfants - Expérimentation - L'enfant a la possibilité de faire des choix (activités, de dire non, de ne rien faire, choix vrai*, choix éclairé*...) - Adaptation du fonctionnement si l'enfant en exprime le besoin

		<p>(verbalement ou non) : de la plus petite adaptation à la plus complexe avec les moyens à notre disposition</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets d'enfants <p><u>Citoyenneté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque enfant a la même chance de participer aux différents temps proposés - Chaque enfant a les mêmes droits et devoirs - <i>Équité</i> - Engagement Citoyen (participation à la vie de l'accueil : fonctionnement...) - Création d'outils amenant l'enfant à réfléchir sur les conséquences, positives ou négatives, de ses actes
Accompagner l'enfant à bien grandir	Établir des conditions de développement de l'autonomie	<p><u>Repères spacio-temporels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'outils (affichages, plannings, ...) - Pictogrammes - Une salle = une fonction <p><u>Repères humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mêmes animateurs (matin, midi et soir) jusqu'aux vacances d'automne pour les CP - Roulement d'équipe le midi par trimestre (avec 1 animateur fixe) <p><u>Expérimentation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage des gestes du quotidien (Self, hygiène ...) - Réalisation d'activités originales et variées - Les enfants apportent des jeux personnels le vendredi
	Fournir les éléments nécessaires pour rendre l'enfant responsable	<p><u>Entraide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plus grands aident les plus jeunes dans l'imprégnation du fonctionnement - « parrain » ou « marraine »

		<p>CE1 à CM2 pour les CP en début d'année</p> <p><u>Investissement des enfants dans le fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réparations - Missions données à l'enfant (chef de table, chef de rang, remplir carafe, récupérer les bouchons, menée d'un jeu, « parrain » et « marraine »...) - Mise en place et rangement des activités avec les enfants
	Mettre en place des actions favorisant la socialisation	<p><u>Outils et fonctionnement permettant à l'enfant d'exister au sein d'un groupe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de l'individu au sein du groupe - Créations à visée commune - Ecoute

* Choix vrai : limites à définir par rapport aux contraintes de fonctionnement de l'accueil
 Choix éclairé : explication à donner aux enfants, faisabilité des projets proposés

EN DIRECTION DES FAMILLES

Objectifs généraux (basés sur Principes fondamentaux du PEDT)	Objectifs opérationnels	Moyens
Développer le lien avec les familles	Instaurer des rencontres (dans la continuité) parents - enfants - animation	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions : de pré-rentree, CLAS, ... - Ateliers parents - enfants à l'ALAE - Ateliers d'échanges culturels - Soirée ludo-party - Soirée de visionnage des projets - Implication des parents dans Carnaval (invitation à des ateliers les mercredis après-midi) -Création d'une fête de fin d'année.

	<p>Communiquer avec les parents à propos de leurs enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges possibles sur les temps d'accueils « matin » et « soir » sur la journée de leur enfant notamment en cas de difficultés. - Mise en place d'outils si besoin afin de rassurer parents et/ou enfants - Affichage des activités ou projets dans le SAS - Echanges de 15 min à la fin de la séance CLAS
--	---	--

EN DIRECTION DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Objectifs généraux (basés sur Principes fondamentaux du PEDT)	Objectifs opérationnels	Moyens
<p>Co-Transmettre aux enfants des valeurs humaines (co-éducation tripartite famille-école-animation)</p>	<p>Mettre en place des modalités du bien « vivre ensemble »</p>	<p><u>Respect :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de l'enfant dans la création et l'application des règles de vie - Respect de tous et de tout - Valorisation de l'enfant - Neutralité, Équité, et Honnêteté envers les enfants - Je fais ce que je dis et je dis ce que je fais - Discretion lors des retours aux parents <p><u>Tolérance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Convivialité et Zénitude
	<p>Mettre en place des conditions favorisant le développement de l'esprit critique</p>	<p><u>Liberté d'expression, d'opinion et de choix :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de temps laissant à l'enfant l'opportunité de s'exprimer et d'être acteur dans la collectivité (fonctionnement, activités, choix, face à leurs interrogations) - Accompagnement de l'enfant dans la prise de

		<p>confiance en soi, la prise de parole, le besoin de se confier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect de la confiance des enfants envers l'adulte <p><u>Citoyenneté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enfant a la possibilité de participer aux différents temps proposés - Écoute des propositions d'enfants
Accompagner l'enfant à bien grandir	Établir des conditions de développement de l'autonomie	<p><u>Repères spacio-temporels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'outils, les soumettre à l'ensemble de l'équipe et respecter l'utilisation établie <p><u>Repères humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mêmes animateurs (matin, midi et soir) jusqu'aux vacances d'automne pour les CP et PS - Roulement d'équipe le midi par trimestre (avec 1 animateur fixe) - Animateur référent si besoin - Echanges avec les familles et/ou le personnel soignant suivant l'enfant <p><u>Expérimentation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage des gestes du quotidien (Self, hygiène ...) avec réunion et des régulations régulières par service (cantine) pour la mise en place d'une cohérence. - Réalisation d'activités originales et variées - Motivation des enfants en ayant un discours positif - L'animateur doit prendre le temps de laisser faire l'enfant
	Fournir les éléments	<u>Entraide :</u>

	nécessaires pour rendre l'enfant responsable	<p>- Sollicitation des plus grands afin qu'ils aident les plus jeunes et inversement Et / ou « parrain » ou « marraine » des plus grands pour les CP en début d'année (évolution sur les 3 années)</p> <p><u>Investissement des enfants dans le fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réparations - L'animateur peut donner diverses missions aux enfants (chef de table, chef de rang, remplir carafe, récupérer les bouchons, menée d'un jeu, « parrain » et « marraine »...)
--	--	---

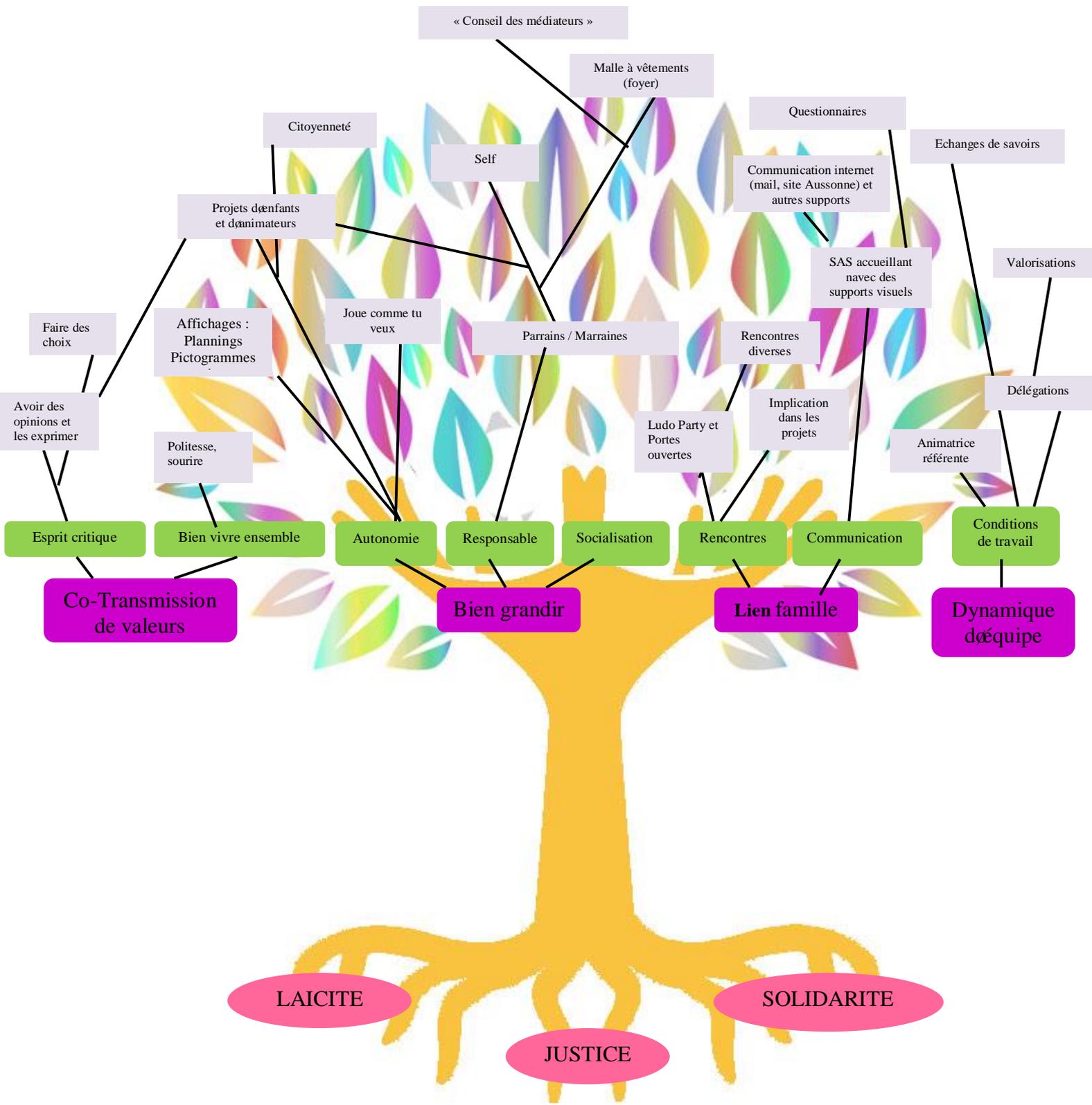
<p>Redéfinir une dynamique d'équipe positive et sereine où l'individu se sent bien et à sa place</p>	<p>Mettre en place de bonnes conditions de travail</p>	<p><u>Formation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation de tous les animateurs face au handicap (SIAM, IME, ...) - Réunions d'équipes - Accès au Cnfpt et aux formations SDSF - Financement de BAFA/BAFD <p><u>Attitudes attendues pour un épanouissement professionnel et le bien « vivre ensemble »</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Neutralité, Équité, et Honnêteté - Je fais ce que je dis et je dis ce que je fais - Entraide et communication (politesse, ...) - Travail en commun dans le même sens - Mutualité (partage, échanges, réciprocité) - Prenons soin de nous pour prendre soin des autres - Remise en question - Convivialité (régul en « folie », matinées échanges et partage...) et Zénitude <p><u>Responsabilités de l'animateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Ponctualité - Respect de ce qui est établi en équipe (plannings, ...) - Respect du matériel et des salles
--	--	--

Principes Fondamentaux

Objectifs généraux

Objectifs

Moyens



3. Fonctionnement de l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) :



Une journée type a été mise en place afin que chaque animateur sache précisément ce qu'il a à faire à tout moment de la journée.

Un référentiel est donné aux animateurs en début d'année. Il contient ce fonctionnement, nos intentions éducatives, la charte de l'animateur et tous les documents nécessaires à la bonne marche de l'Accueil de Loisirs.

3.1 Ce que l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) tend à mettre en place

Les temps ALAE doivent permettre à l'enfant de profiter au mieux de son temps libre, le matin entre 7h30 et 8h50, le midi entre 12h00- 13h40 les mardis et vendredis et 12h00-13h50 les lundis et jeudis ainsi que le soir entre 15h50-18h30 les mardis et vendredis et 16h30-18h30 les lundis et jeudis.

L'ALAE agit sur trois moments de la journée d'un enfant. Si l'on tient compte des rythmes biologiques comme de ceux liés aux horaires de l'école, ces trois temps sont par nature très différents. Le point commun de ces trois temps est qu'il s'agit d'un moment de loisirs pour les enfants. Quel que soit l'âge de l'enfant, c'est une période plus ou moins longue durant laquelle il cesse ses activités contraintes. A nous de les remplacer par des activités de son choix.

Ils se démarquent donc des moments scolaires, surtout dans la façon de mener des temps d'animation qui doivent toujours garder leur aspect ludique.

La mise en place de l'ALAE doit également donner la possibilité aux enfants de disposer de lieux repérés pour :

- jouer,
- découvrir,
- expérimenter,
- se reposer,
- faire ce que l'on a envie de faire tout en sachant respecter les autres, les lieux, le matériel ...

Le jeu est pour nous, professionnels, un moyen d'apprentissage essentiel.

Définition du jeu

On peut appeler "jeu" toute activité dont le seul objectif est le plaisir. C'est une activité indispensable au développement de l'enfant.

Selon Jean PIAGET, psychologue français du vingtième siècle (1896-1980), le jeu favorise la construction et le développement de l'intelligence, par son statut de support pour "poser des hypothèses, expérimenter, identifier des ressemblances et des différences, faire des liens".

Pourquoi le jeu ?

C'est le mode privilégié d'expression des besoins fondamentaux de l'enfant, le lieu de ses premiers apprentissages, celui où se construit sa pensée abstraite.

Le jeu donne l'occasion d'entrer en compétition, ou bien permet de s'imaginer être un autre personnage. Il donne l'occasion de se dépasser et de sortir de la vie ordinaire. Pendant le jeu, les préoccupations habituelles sont oubliées. Il ne s'impose pas.

A chaque période de son développement, l'enfant a des jeux particuliers et ceux-ci ont des effets différents.

- Jeux de dessins, de peinture, qui permettent de laisser une trace écrite.

- Les jeux autour de la maîtrise du corps : jeux qui permettent à l'enfant de s'exercer à tous les mouvements possibles : la course, le saut, l'équilibre. Les jeux de plein air, les jeux toboggans, des poutres, de ballons. Attraper, lancer, faire rouler, traîner, tirer,... ce sont des jeux essentiels pour le développement de l'enfant.

- Jeux avec l'eau : remplir, verser, transvaser, éclabousser, boucher,...

- Jeux avec la pâte à modeler pour dire des choses avec ses doigts, pour exercer son imaginaire, maîtriser la matière.

- Les chants, les comptines, les jeux musicaux éveillent l'attention, sollicitent l'écoute, affinent la discrimination auditive qui va aider à l'acquisition du langage oral et même du langage écrit.

- Les jeux autour de l'éveil visuel, reproduction d'image, photo,...

- Les jeux autour de l'éveil olfactif et gustatif, « Kim goût », ateliers cuisine,...

De plus, nous avons défini en équipe : "activité manuelle, jeux de société, activité sportive et activité expression corporelle" afin d'avoir un référentiel commun. Cela évitera au maximum les confusions.

Il convient tout d'abord de rappeler la définition du mot **ACTIVITE**, donnée par le « petit Larousse » :

"Activité" = Opérations humaines dirigées vers une finalité
= Vivacité, dynamisme

Activité manuelle :

Les activités manuelles permettent aux enfants d'acquérir de la dextérité et de la précision dans les gestes de leurs mains, à travers la réalisation créative d'objets. Ils sont les propres acteurs de leur activité, laissant la porte ouverte à leur imagination. L'activité manuelle peut se réaliser en intérieur ou en extérieur, elle peut être individuelle ou collective mais toujours avec une visée commune.

Exemples : peinture, découpage, collage, dessin, coloriage

Activité jeux de société :

Ensemble de jeux qui se pratiquent dans un lieu calme et assis : jeux d'éveil, de réflexion, de mémorisation, de tactique, d'opposition ou de coopération. Les jeux de société peuvent être individuels ou collectifs, ils permettent aux enfants d'apprendre à coopérer, à gagner mais également à perdre tout en respectant les camarades et les règles de jeux.

Exemples : tous les jeux disponibles au centre : Halli Galli, Hop, Hop, Hop!, SOS ouistitis,... les jeux de cartes, les puzzles, les ardoises magiques

Activité sportive :

Jeux traditionnels ou pratique de sports, avec des règles et un espace définis par un arbitre, qui permettent à l'enfant de se défouler. Les activités sportives sont calmes ou dynamiques, collectives ou individuelles, et se pratiquent le plus souvent en extérieur. Elles permettent également de développer chez l'enfant la motricité ainsi que des notions comme la coopération, l'opposition, la victoire, la défaite, la réflexion, l'orientation.

Exemples :

Sports = foot, basket, parcours, lancers, sauts, courses, bowling,...

Jeux traditionnels = cerceaux musicaux, béret, poisson-pêcheur,...

Activité expression corporelle :

L'animateur doit permettre aux enfants de mettre en mouvement leur corps, d'en connaître les différentes parties tout en développant l'imaginaire. Lors d'activité « expression corporelle », les enfants apprennent à respecter leur corps et celui des autres. Elles offrent également la possibilité de s'exprimer, de découvrir, de s'évader à travers des arts (théâtre, danse...).

Exemples : massage (tête, épaules), marionnettes, musique rythmique, Kim goût, Kim toucher, danse (mouvement des différentes parties du corps), relaxation, gymnastique douce, ombre chinoise, chanson à geste, bulles de savons avec matériel spécifique, histoires animées,...

Dans tous les cas, ne jamais oublier que toutes ces activités doivent rester ludiques, l'enfant est là pour jouer c'est-à-dire prendre du plaisir !

Chaque animateur devra adapter sa posture et choisir, en fonction de la situation, de ses objectifs, du moment de la journée et des besoins exprimés par les enfants, un positionnement adéquat. Lors des menées d'activités ou des jeux libres, nous pourrions : « donner à jouer », « faire jouer », « jouer avec » ou « laisser jouer ».

Enfin, un travail à long terme sera tout particulièrement mis en œuvre pour que les temps de repas soient des moments conviviaux où les enfants pourront prendre le temps de manger, de goûter à tout, d'apprendre à se servir seuls, de se prendre en charge et où chacun se respectera.

3.2 Composition de l'équipe d'animation

Le taux d'encadrement légal, pour les enfants de 3 à 11 ans, est d' 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et d'1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans en ALAE avec mise en place d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).

La fréquentation de l'ALAE est en moyenne de 360 enfants sur le temps du midi, 120 sur le temps d'accueil du matin et 152 sur le temps d'accueil du soir.

Ainsi, pour faire face à cette importante fréquentation et pour répondre aux normes légales, nous allons fonctionner avec une équipe de 23 animateurs sur la pause méridienne, une équipe de 9 animateurs le matin et de 16 animateurs le soir (sur chaque temps ne sont pas comptés 2 animateurs « bus » et 2 animateurs « accueil »).

3.3 Le matin de 7h30 à 8h50 : accueil, disponibilité, écoute - **ANNEXE 1** -

Un temps d'accueil privilégié

Lorsque l'enfant arrive à l'accueil de loisirs, il découvre ou redécouvre le lieu, les personnes (enfants, animateurs), il n'est plus dans son environnement familial.

Ce passage de la famille à la structure est un moment très important, il a besoin d'être accueilli et accompagné au sens propre du terme.

L'accueil de loisirs doit donc être un **lieu accueillant et sécurisant**.

L'animation du temps d'accueil

Les enfants sont accueillis dans la salle du foyer où sont organisés des coins permanents et petits ateliers (jeux de sociétés, coloriages, jeux personnels...).

Puis dès 8h, des salles supplémentaires sont ouvertes avec des jeux libres (jeux de société, dessins, cours, marmothèque)

Qu'est-ce qu'un coin permanent ?

Les coins permanents ont pour objectif de permettre à chaque enfant de décider de l'occupation de son temps d'arrivée sur le centre comme il le souhaite. Ainsi, il s'agit bien d'accueillir les enfants davantage que de les "animer". Les adultes présents sur ces temps-là, ont pour rôle d'accompagner les enfants dans leur transition famille-ALAE et non d'impulser une dynamique comme c'est le cas en activité.

Cependant ; pour le bon fonctionnement de l'espace et la longévité du matériel, il faut un minimum de repères pour les enfants et les adultes.

Nous avons établi quelques unes de ces règles, mais nous serons probablement amenés à les faire évoluer.

*Les coins permanents doivent être organisés autour d'un type d'activité libre. Par exemple : un coin dînette sera probablement plus bruyant qu'un coin lecture, il faudra donc les séparer.

*Les animateurs doivent prévoir le matériel nécessaire et favoriser l'autonomie des enfants dans son utilisation.

*Il faut permettre aux enfants de partir dans la cour ou bien sur un autre coin permanent à tout moment à condition qu'ils aient rangé le matériel utilisé.

*Il faudra prévoir un ou deux animateurs par espace selon le succès et la fréquentation des coins permanents.

*A 8h00, les animateurs doivent avoir rangé leur coin permanent avec les enfants présents, afin de décroquer les enfants maternels et élémentaires, et d'ouvrir des salles.

3.4 Le midi de 12h00-13h50 les lundis et les jeudis / 12h00-13h40 les mardis et les vendredis ~ **ANNEXE 2** ~

• Le temps d'appel des enfants présents à la cantine :

Il se déroule dans les classes à partir de 12h00.

Les enfants mangeant à la cantine sont notés sur un listing d'appel par l'animateur puis quittent les classes accompagnés d'un animateur.

• Le temps du repas :

Il se divise en 2 ou 3 services : enfants de maternelle servis à table/enfants élémentaires SELF.

- Le premier pour les enfants de petites sections de maternelle, de 12h10 à 12h55.
- Le premier pour les enfants élémentaire (CP/CE1-CE2) de 12h00 à 12h45.
- Le second pour les enfants des classes de moyennes sections de 12h30 à 13h15
- Le second pour les enfants élémentaire (CE1-CE2/CM1/CM2) de 12h50 à 13h35.
- Le troisième service pour les enfants de grandes sections de maternelle, de 13h00 à 13h35 ou 45.

Environ 180 enfants mangent sur chaque service ce qui génère un volume sonore considérable, dont enfants et adultes se plaignent. C'est pourquoi, nous mettrons l'accent dans un premier temps sur l'accompagnement lors des temps de repas et que nous permettons aux enfants d'âge maternel d'arriver par service en cantine (3 services). Le self induit une rentrée en échelonnée pour les enfants d'âge élémentaire.

- Présence des animateurs à chaque table avec les enfants de maternelle et un animateur pour trois tables pour les enfants de l'élémentaire.
- Création d'outils en équipe pour diminuer les effets nocifs du bruit.

Les repas représentent pour nous un temps social fort où les plaisirs d'être ensemble, de converser, d'échanger doivent être conservés.

Aussi, il conviendra de prendre le temps, d'éviter de presser les enfants, de les inviter à goûter à tout et de respecter les goûts de chacun, sans jamais les forcer.

Un comportement dynamique et sécurisant de l'adulte est essentiel à un bon déroulement du repas. L'attention portée aux enfants par l'animateur ainsi que le rôle des agents de service, sont primordiaux pendant ce moment de la journée.

Le temps du repas favorise la socialisation des enfants, le développement de leur sens de la participation et de la responsabilité et cela dès le plus jeune âge : se laver les mains, utiliser les couverts, offrir du pain, servir à boire, partager un plat, laisser choisir les autres, ... impliquent respect des autres et de soi (ex. se servir seul, à sa faim mais en tenant compte de la quantité contenue dans le plat pour que chacun puisse faire de même, utiliser un couteau, se verser à boire ... cela s'apprend).

Et c'est une mission très intéressante pour chaque animateur que celle qui consiste à créer les conditions de réussite de ces apprentissages.

Les règles de vie à table peuvent faire l'objet d'un dialogue renouvelé entre l'adulte et l'enfant et pas seulement être l'obligation autoritaire d'un savoir vivre pas nécessairement compris.

Aussi, nous chercherons à **développer** :

- **L'autonomie des enfants** : tout au long de l'année, les enfants apprendront à se servir de l'eau, les plats, à utiliser les couverts ...
- **La responsabilisation des enfants** : apprendre à partager la nourriture, aider au rangement de la table.
- **La convivialité**: apprendre à gérer le niveau sonore en utilisant divers outils, prendre le temps de discuter, d'écouter les enfants raconter leur matinée, ou leur week-end.

- **Le rythme de chacun** : prendre le temps de manger tout en discutant, disposer d'au moins 45 minutes pour le déjeuner.

• *Les temps d'animation :*

- de 12h05 à 12h45 pour les enfants de grande section maternelle et les CM1/CM2/ et une partie des CE2
- de 12h05 à 12h30 pour les enfants de moyenne section maternelle
- de 12h55 à 13h35 pour les CP/CE1 et une partie des CE2
- Les petites et moyennes sections sont en salle de repos après le repas

• *Les temps de régulation :*

- **Avec les enfants:** les adultes sont à l'écoute des enfants, restent vigilants quant à leurs sollicitations, envies, idées, projets
- **Avec les animateurs :**
 - réunion quotidienne jusqu'à 14h les mardis et vendredi, et jusqu'à 14h15 les Lundi et Jeudi
 - réunions d'équipe régulières pour traiter de sujets particuliers.
- **Avec les ATSEM et le personnel technique :** des rencontres régulières sont organisées par la Directrice du Service Enfance-Jeunesse-Education.
- **Avec l'équipe enseignante:** lien quotidien (passation d'informations concernant les enfants à l'aide des ardoises devant les classes et participation aux conseils d'école.

3.5 Le soir de 15h50-18h30: détente, découverte ~ ANNEXE 3, 3bis ~

- de 15h50 à 16h00 ou de 16h30 à 16h40 : appels de chaque classe
- de 16h00 à 16h30 ou de 16h40 à 17h00
 - Enfants de maternelle : Petit temps d'animation et goûter organisés par tranche d'âge dans la cour maternelle par beau temps ou en salle polyvalente 1 (moyennes et grandes sections) et en salle d'activité 1 (petites sections) par temps de pluie.
 - Enfants de l'élémentaire : tous les enfants goûtent dans la cour élémentaire par beau temps ou au Foyer (CP-CE1-CE2) et salle activité 2 (CM1-CM2) par temps de pluie.

Les enfants ont un goûter fourni par les parents.

Pour ceux qui n'ont pas de goûter, les restes de pain et de desserts (à emballages individuels) du midi sont mis à leur disposition.

- à 16h30 ou 17h00 Annonce des activités : des activités diverses et variées sont organisées et proposées (activités manuelles, initiation aux pratiques sportives, « marmothèque », foyer et cours) afin de permettre à l'enfant de choisir l'activité qui lui semble la mieux adaptée pour sa fin de journée.
- Les enfants qui le désirent, peuvent faire leurs devoirs dans la salle manuelle élémentaire ou le foyer.
- à 17h45: regroupement dans la salle du foyer, de tous les enfants.
- De 18h00 à 18h30 : les enfants peuvent aller dans les différentes salles ouvertes afin de profiter des coins permanents.

Le CLAS les lundis et jeudis soirs ~ **ANNEXE 3ter** ~

Ce dispositif est une convention signée entre la commune et l'éducation nationale. Il a pour objectif l'accompagnement des enfants dans la méthodologie de travail avec pour support les devoirs ou divers outils ludiques. Il permet aussi d'accompagner l'enfant dans son positionnement d'élève et de mieux appréhender ses rapports avec les autres. Des ateliers d'ouverture culturelle servent de support à l'équipe mais permettent d'aller plus loin dans une thématique choisie. Organismes financeurs : Conseil départemental et CAF.

Il est mis en place sur l'ALAE. Afin de répondre au mieux aux objectifs, les animateurs « référents » font des évaluations régulières avec les enseignants, les parents et les enfants. Ainsi, ils s'assurent que l'accompagnement est de qualité. Ce dispositif est réfléchi et adapté en fonction des besoins des enfants.

• L'aide personnalisée complémentaire:

Bien que ce temps soit entièrement organisé par l'Education Nationale, il a des conséquences sur l'organisation du temps périscolaire du soir.

En effet, les mardis et vendredis, de 16h00 à 16h30, chaque enseignant garde dans sa classe un groupe d'enfants (nombre variable selon les modules). Parmi ces enfants, certains restent à l'ALAE et d'autres sont récupérés par les parents. Aussi un nombre conséquent d'enfants arrive à l'ALAE à partir de 16h30. Il faut alors intégrer ceux-ci aux différents groupes en place.

3.6 Les Mercredis après-midi ~ **ANNEXE 4** ~

Pour l'année scolaire 2018/2019, notre agrément est de 100 enfants. Le taux d'encadrement légal est de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.

Heures de fonctionnement : de 13h30 à 18h30 (repas de 12h00 à 13h00)

3.7 Règlement intérieur de l'ALAE

~ **ANNEXE 5** ~

4. **Fonctionnement de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)**

4.1 Composition de l'équipe d'animation

Le taux d'encadrement légal, pour les enfants de 3 à 6 ans, est d'1 animateur pour 8 enfants en ALSH.

Concernant l'ALSH (vacances scolaires). Pour l'année scolaire 2017-2018 notre agrément est : de 80 enfants durant les vacances. Nous aurons au plus 10 animateurs présents.

4.2 Journée type

~ **ANNEXE 5 bis** ~

- **Heures de fonctionnement**
Vacances : de 7h30 à 18h30 (temps d'accueil entre 7h30 et 10h00 le matin et entre 16h30 et 18h30 le soir).
- **Les sorties** seront privilégiées. Des sorties pédagogiques : visite à la ferme, jardins botaniques, azinerie, etc. - une ouverture sur la ville : jeux de piste (avec la complicité des commerçants), visite du marché, promenades, rencontres inter-structures et jeux au terrain de rugby ...
- **Les échanges** avec le Centre de Loisirs primaire Alsona, le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), les Crèches, le PIJ et avec le CLAP'S seront privilégiés sur la commune.
- **Les activités:** proposer un éventail le plus large possible, toujours en fonction de la demande des enfants (expression corporelle, musique, sport, arts plastiques et activités manuelles, jeux de société, jeux collectifs ...).
- **Les temps de repos:** Des temps calmes et/ou des siestes seront organisés, après les repas, selon les besoins de chaque enfant.

4.3 Règlement intérieur de l'ALSH

~ ANNEXE 6 ~

5. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés :

- Deux salles polyvalentes

Ces salles situées dans la partie élémentaire et maternelle au sein de l'établissement sont utilisées pour :

Salle polyvalente maternelle :

- accueillir les enfants le matin et le soir (mise en place de coins permanents),
- accueillir les parents pour faire des réunions d'informations
- accueillir les enfants les mercredis et les vacances,
- accueillir les enfants pour goûter
- les ateliers: d'expression corporelle, danse, théâtre, jeux, initiations sportives, relaxation ...

Salle polyvalente élémentaire :

- les ateliers: d'expression corporelle, danse, théâtre, jeux, initiations sportives, relaxation ...
- accueillir les parents pour faire des temps d'échanges (pot CLAS...)

- Les cours de l'école

Principalement utilisée pour :

Cour maternelle :

- les séances de sports collectifs, grands jeux, jeux libres, jeux de ballons ...
- les jeux de la cour : toboggan, quilles, cerceaux ...

Cour élémentaire :

- les séances de sports collectifs, grands jeux, jeux libres, jeux de ballons ...
- les jeux de la cour : quilles, cerceaux, jeux personnels ...

- mur d'expression

- La cantine

Située entre les deux cours. Elle accueille les enfants d'âge maternel : le repas est servi à table. Elle accueille les enfants d'âge élémentaire : le repas fonctionne en self.

Dans la partie consacrée à la maternelle des ateliers « cuisine » et des goûters peuvent y être organisés sur les temps des mercredis et des vacances.

- Les salles de repos (3 salles de repos avec des petits lits)

Accueillent les enfants d'âge maternel uniquement pour les temps de sieste et de repos après le repas pendant le temps scolaire, les mercredis et les vacances.

- La salle « Marmothèque »

Accueille les enfants pour les ateliers calmes : contes, théâtre, conseil des enfants

- La salle « CLAS »

Accueille les enfants pour les ateliers CLAS et peut également servir à des ateliers « activités manuelles », théâtre...

- Les salles d'activités

Elles sont au nombre de trois. La première est dédiée aux enfants de maternelle, la deuxième aux enfants de l'élémentaire ainsi qu'aux enfants qui souhaitent faire leur devoirs sur les temps ALAE du soir et la troisième aux jeux de société pour tous les publics.

6. La sécurité morale, affective et physique des enfants et des adultes sur l'Accueil de Loisirs

Elle sera garantie par une bonne connaissance des uns et des autres ainsi que par la prise en compte des réglementations de Jeunesse et Sports et du cadre de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs. L'équipe d'animation sera composée d'animateurs diplômés particulièrement sensibilisés au public de la maternelle et de l'élémentaire ainsi qu'au problème de sécurité.

L'organisation mise en place favorisera en premier lieu la sécurité des enfants :

- Vigilance et responsabilisation de tous les adultes sur les temps d'accueil des enfants.

- Mise en place d'un registre de soins effectués sur les enfants et mise à disposition d'une trousse de secours lors des sorties.
- Constitution d'un dossier unique, en Mairie pour chaque enfant (fiche sanitaire, autorisation parentale, assurance, vaccination ...).
- Repérage des enfants ayant des problèmes de santé, les maladies chroniques telles que l'asthme, les allergies ainsi que certains handicaps seront notifiés à l'équipe d'animation au plus tôt. La mise en place d'un Protocole d'Accueil Individuel (PAI) devra s'envisager.
- Présence de deux personnes devant la porte lors des temps d'accueil et pointage des personnes qui récupèrent les enfants.

7. Le partenariat, la transversalité

Avec l'école

Nous souhaitons mettre en place une relation d'échange et de confiance avec l'équipe enseignante: rencontres quotidiennes, transmission des informations, discussions concernant les enfants, leurs besoins, les difficultés rencontrées ...

La transmission écrite et/ou orale à l'équipe enseignante des projets et de nos actions crédibilise et clarifie les rôles et les compétences de l'équipe d'animation.

Avec les agents communaux

Il est indispensable de travailler **tous ensemble** (animateurs ALAE/ALSH, ATSEM, personnel technique, agents des services) et surtout dans le même sens ; cela afin de renforcer la qualité de ce temps d'accueil pour les enfants.

Aussi nous chercherons à :

- Communiquer le plus possible les uns avec les autres.
- Donner la possibilité aux ATSEM de mettre en place des temps d'animation (notamment sur le TAP de 16h00 à 16h30).
- Donner la possibilité à chacun de s'exprimer sur le fonctionnement, de donner son avis lors de temps prévus à cet effet.
- Privilégier, avant tout, l'intérêt des enfants.

Avec les autres structures d'accueil de la Commune :

Des rencontres avec les équipes du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), des crèches communales de l'Accueil de loisirs primaire *Alsona*, du *PIJ* et du *CLAP'S* seront organisées notamment les mercredis et les vacances afin de permettre aux enfants de rencontrer d'autres enfants, d'autres animateurs, de les fédérer autour de projets communs ... et de découvrir leur future structure de loisirs.

Avec le service Enfance et Jeunesse de la Commune

Des bureaux d'animation sont organisés régulièrement avec les Responsables des différentes structures, avec le Coordonnateur du secteur et la Directrice du Service *Enfance Jeunesse Éducation*.

Ceux-ci nous permettent :

- d'organiser et de faire évoluer les structures.
- d'échanger avec les encadrants de toutes les structures de loisirs de la commune, ainsi qu'avec la hiérarchie.
- d'enrichir notre travail.

Avec les parents et les associations de parents d'élèves

Des rencontres conviviales, telles que la réunion de présentation de l'Accueil en début d'année, expositions, forum, ..., sont créées et organisées afin de permettre à tous les parents de se retrouver et d'être informés sur le travail effectué au quotidien par l'équipe d'animation.

Enfin, les échanges quotidiens avec les familles des enfants que nous recevons à l'accueil de loisirs et des soirées d'échanges parents-enfants sont pour nous indispensables.

Les associations de parents d'élèves, prennent une part dans l'organisation des accueils.

8. L'évaluation

Il nous paraît fondamental de pouvoir évaluer notre travail dans le souci du respect du Projet Pédagogique et du Projet Éducatif De Territoire, et afin d'améliorer le service proposé.

Formation et évaluation constituent deux pôles essentiels de suivi.

Pour ce faire nous mettrons en place :

- des réunions de régulations journalières.
- des réunions (hebdomadaires) de groupe avec l'équipe d'animation.
- des moments de concertation avec les enfants.
- des entretiens professionnels individuels des animateurs (un outil est proposé aux animateurs afin de permettre une autoévaluation complète de leurs rôles, missions et attitudes).
- des bilans avec l'équipe en milieu et fin de séjour.
- un bilan des actions collectives en fin de trimestre.
- un bilan de l'année scolaire.
- une évaluation et un bilan complets de chaque projet mis en place.
- une formation continue des agents de la structure.
- Une journée de formation en fin d'été avec l'ensemble des agents du service Enfance-Jeunesse-Education.
- Un outil d'évaluation du projet pédagogique ~ **ANNEXE 7** ~

Nous participerons à :

- la réunion annuelle de préparation, avant la rentrée, sur chacune des structures.
- La journée de l'animation, journée de formation pour l'ensemble des équipes d'animation de la Commune.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire de la Commune d'Aussonne. Il en reprend donc les termes et les finalités éducatives.

Les Responsables du centre se donnent pour mission d'offrir :

- un réel service public
- un accueil de qualité
- un contenu pédagogique qui répond aux attentes et besoins de l'enfant en partenariat avec l'école, la famille, les structures de l'animation socioculturelle et sportives.
- Une équipe d'animation qualifiée

Il s'agit pour nous, d'une manière générale, de favoriser l'éducation globale de l'individu, d'aider à la formation de citoyens responsables et autonomes.

ANNEXES

ANNEXE 1 - JOURNEE TYPE ALAE LOUISE MICHEL Accueil du matin

ANIMATEURS DES 7H30	MISSIONS
ANIMATEUR DOUCHETTE	- L'animateur s'occupe de « biper » les enfants dès leurs arrivées
ANIMATEUR INFORMATION	- L'animateur s'occupe de cocher sur le listing la présence de l'enfant dès son arrivée. - Il accueille l'enfant et le dirige pour qu'il puisse poser ses affaires : *L'enfant élémentaire, pose ses affaires dans la cour sous le nom de l'enseignant. *L'enfant maternel, pose ses affaires au porte manteau de la salle polyvalente 1. - Il note également les diverses informations.
ANIMATEUR FOYER	- L'animateur installe la salle du foyer (chaise, jeux...) - L'animateur accueille les enfants et joue avec lui.
ANIMATEUR SALLE POLYVALENTE	- L'animateur installe les coins permanents - Il accueille les enfants dès leurs arrivées et joue avec eux.
ANIMATEURS DES 8H00	MISSIONS
ANIMATEURS DES DIFFERENTES SALLES	Selon les plannings de la tisanerie, les animateurs sont positionnés dans des salles d'activités.
ANIMATEURS MATERNELS	8h30 : <u>Rassemblement dans la salle polyvalente 1 :</u> Petites animations (Danse, chant..). Puis les animateurs séparent les petites sections, moyennes sections et grandes sections. 8h40 /8h50 <u>Petits/moyens (Mme Dos Santos et Mme Galy) :</u> Récupèrent leurs affaires et se dirigent devant leur classe. <u>Moyens/Grands (3 autres classes) :</u> Récupèrent leurs affaires et se dirigent dans la cour ou devant la classe (vu avec l'enseignante dès la rentrée)
ANIMATEURS ELEMENTAIRES	8h40 : Rassemblement dans la cour. 8h50 : Relais avec les enseignants.

ANNEXE 2 - JOURNEE TYPE ALAE LOUISE MICHEL Accueil du midi

SERVICE MATERNEL

SECTION	12H00 / 12H10	12H10 / 12H55	12H55 / 13H1
PETITE SECTION	<ul style="list-style-type: none"> • APPEL DES CLASSES • PASSAGE AUX TOILETTES 	<ul style="list-style-type: none"> • CANTINE 	<ul style="list-style-type: none"> • PASSAGE AUX TOILETTES • SIESTE (Rituel, histoire, chanson)

SECTION	12H00 / 12H30	12H30 / 13H15	13H15 / 13H1
MOYENNE SECTION	<ul style="list-style-type: none"> • APPEL DES CLASSES <p>1 animateur récupère les moyennes sections dans la salle du CLAS</p> <p>SALLE DU CLAS :</p> <p>Les animateurs proposent des pôles d'animations (lego, lecture, dessin)</p> <ul style="list-style-type: none"> • PASSAGE AUX TOILETTES 	<ul style="list-style-type: none"> • CANTINE 	<ul style="list-style-type: none"> • PASSAGE AUX TOILETTES • SIESTE (Rituel, histoire, chanson)

SECTION	12H00 / 12h50	12H50 / 13H00	13H00 / 13H35 ou 45	13H35 ou 45 / 1 .
GRANDE SECTION	<ul style="list-style-type: none"> • APPEL DES CLASSES <p>Les animateurs emmènent les enfants de grandes sections dans la SALLE POLYVALENTE 1</p> <p>ANNONCE DES ACTIVITES :</p> <p>Les animateurs proposent des pôles d'animations (activité sportive, manuelle, espace libre).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PASSAGE AUX TOILETTES 	<ul style="list-style-type: none"> • CANTINE 	<ul style="list-style-type: none"> • PASSAGE AUX TOILETTES • RELAIs AUX ENSEIGNANTES DANS LA COUR MATERNELLE

JOURNEE TYPE ALAE LOUISE MICHEL Accueil du midi

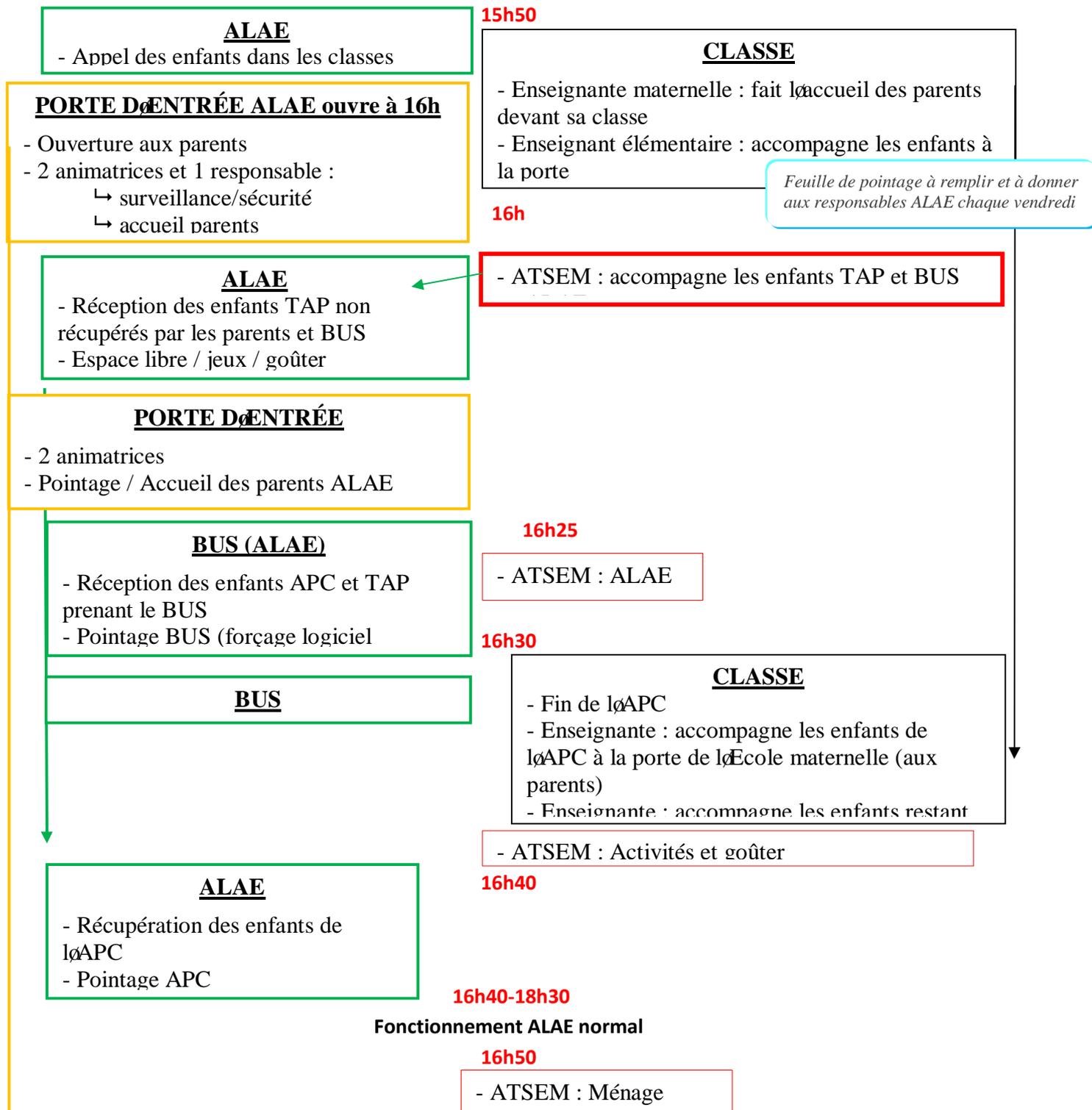
SERVICE ELEMENTAIRE

SERVICE	CLASSE	12H00/12H15	12H15/13H45
SERVICE DE 12H à 13H CP/CE1/CE2 CE2/CM1/CM2	CP MR RENAUD MICHAEL		
	CP MME THERON CAROLINE		<ul style="list-style-type: none"> • CANTINE Les enfants vont au self quand ils le souhaitent
	CE1 MME BOUBILA ANNE-LAURE		
	CE1 MME MICOUD SANDRA		
	CE2 MME LOUIS ANTONINE (MME DUPUIS) Jusqu'à la période des vacances d'hiver	<ul style="list-style-type: none"> • APPEL DES CLASSES 	<ul style="list-style-type: none"> • ACTIVITES selon un affichage accroché dans la cour, afin que les enfants puissent être renseignés, si la salle est ouverte ou pas.
	CE2 MME BOUSCARY SANDRA Jusqu'à la période de vacances d'hiver	<ul style="list-style-type: none"> • PASSAGE AUX TOILETTES 	
	CE2 MME BOUSCARY SANDRA Jusqu'à la période de vacances d'hiver	<ul style="list-style-type: none"> • CANTINE 	
	CM1 MME ROLLAND EMILIE	<ul style="list-style-type: none"> • ACTIVITES 	<ul style="list-style-type: none"> • Puis selon les jours certaines classes sortent dans la cour devant l'affiche de leur enseignant et l'animateur accompagne les enfants devant leur classe.
	CM1 MME RADKOWSKI ASTRID		
	CM2 MME PRADEL NOEMIE		
CM2 MME POUGET VERONIQUE (MME AUGE)			

*Classes surlignées en bleu montent devant leur classe les Lundis et Vendredis , les autres classes les Mardis et Jeudis)

ANNEXE 3 - FONCTIONNEMENT DES TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Horaires et missions des personnels les mardis et vendredis :



Horaires et missions des personnels les lundis et jeudis :

Même fonctionnement que les autres jours, sans l'APC (et pointage des enfants à partir de 16h40).

LEXIQUE :

Réforme scolaire : (Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 paru au Journal Officiel du 26 janvier 2013)

Elle a pour objectif de favoriser la réussite scolaire pour tous les élèves.

Les moyens mis en place sont :

- Une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine,
- L'allègement de la journée est programmé par des enseignements aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

APC : Activités Pédagogiques Complémentaires (Scolaire)

PEDT : Projet Educatif De Territoire

Il est écrit par les élus, et les partenaires locaux chargés de l'éducation de l'enfant. Il énonce les axes pour l'enfance et la jeunesse de la commune.

TAP : Temps d'Activités Périscolaires (Loisirs)

Ce sont les temps sur lesquels les animateurs et ATSEM vont mettre en place des ateliers conçus à partir d'objectifs en liens avec les axes ciblés par les élus dans le PEDT.

Objectif général : Sensibiliser les enfants à une ouverture culturelle.

Objectifs opérationnels : C'est ce que l'on veut apporter à l'enfant mais surtout observer sur le terrain. (évaluables de manière quantitative ou qualitative)

Planning d'activités : présent dans le livret d'accueil et/ou affiché sur le panneau ALAE.

Personnel encadrant ce temps : un animateur sera référent sur ce temps là.

De 15h50 à 16h30 : 10 agents d'animation + 5 ATSEM

De 16h30 à 18h00 : 10 agents d'animation (départs échelonnés)

De 18h00 à 18h30 : 3 agents d'animation

Temps d'accueil « porte » :

1 agent d'animation au « pointage »

Il badgera les enfants quittant l'école à partir de 16h00 les lundis, et jeudis.

Il badgera les enfants quittant l'école à partir de 16h40 les mardis, et vendredis.

1 agent d'animation à la « prise d'information »

Il sera positionné, comme décrit sur le planning d'activités, par roulement jusqu'à 18h00.

De 18h00 à 18h30 l'animateur « prise d'information » sera positionné, comme décrit sur le planning d'activités, par roulement jusqu'à 18h30.

Temps d'Activités Périscolaires (TAP) durant l'Activité Pédagogique Complémentaire (APC):

Le fondement du TAP a pour objectif, tant au niveau National qu'au niveau territorial, de donner l'accès aux loisirs, aux sports et à la culture pour tous les enfants.

La première demi-heure du TAP va être dense en flux humain entrant et sortant de la structure. Tous les enfants seront conduits de leur classe aux salles d'activités. La plupart d'entre eux seront récupérés par leurs parents dans un délai très court. Pour ces raisons nous avons décidé de les faire goûter de 16h00 à 16h30 (fin APC).

16h30 - 17h00 : rôle du « tournant »

L'animateur positionné en « tournant » (Cf. Tableau activités) :

- Réceptionne les enfants qui arrivent de l'APC (+passage aux toilettes) et les emmène au goûter.

16h30 - 16h45 : rôle du « référent »

L'animateur référent réalisera le pointage des enfants venant de l'APC.

16h45 : Activités du soir « bonsoir » :

- Les animateurs « activités » (Cf. Tableau d'activités) proposeront des activités aux enfants :

« Projet » :

Préparation en vue de :

- « Carnaval ».
- Décorations « Village des enfants »
- « Projets d'animateurs » validés par les responsables.
-

17h45 : Fin des activités :

- Les animateurs « activités » accompagneront leur groupe d'enfants au foyer.
- L'animateur « référent » récupèrera la clé, fera le tour de toute l'école et sécurisera les portes et fenêtres de toute la structure.

Départ d'animateurs et changement de l'animateur « prise d'information » :

- Départ des sept animateurs qui ont fini leur journée de travail.
- Un relai est fait entre l'animateur « prise d'information » de 16h00 à 18h00 et celui de 18h00 à 18h30 (celui du matin) .

18h00 à 18h30 : Temps d'accueil et « coins permanents » :

1 agent d'animation au « pointage »

Il badgera les enfants quittant l'école.

1 agent d'animation à la « prise d'information » .

1 agent d'animation avec les enfants au foyer.

ANNEXE 3bis - JOURNEE TYPE ALAE LOUISE MICHEL

Accueil du soir

Accueil du soir : MATERNEL

	16H30/16H40	16H40/17H00	17H00/17H45	17H45/18H30
Lundi et Jeudi	<ul style="list-style-type: none"> • APPEL DES CLASSES (feuilles d'émargements) 	<ul style="list-style-type: none"> • GOUTER : - Petites sections en salle d'Activités Manuelles 1 - Moyennes et Grandes sections en Salle Poly 1 • PASSAGE AUX TOILETTES 	<ul style="list-style-type: none"> • TEMPS D'ACTIVITES 	<ul style="list-style-type: none"> • FOYER ELEMENTAIRE <p>Les animateurs emmènent tous les enfants au FOYER ELEMENTAIRE. Ils proposent à partir de 18h, l'ouverture de salles d'activités (manuelle, poly, marmothèque) en fonction du nombre d'animateurs présents jusqu'à 18h30.</p>
Mardi et Vendredi	<ul style="list-style-type: none"> • APPEL DES CLASSES (feuilles d'émargements) 	<ul style="list-style-type: none"> • GOUTER : - Petites sections en salle d'Activités Manuelles 1 - Moyennes et Grandes sections en Salle Poly 1 • PASSAGE AUX TOILETTES • APPEL APC (Laura Ayrix) 	<ul style="list-style-type: none"> • TEMPS D'ACTIVITES 	<ul style="list-style-type: none"> • FOYER ELEMENTAIRE <p>Les animateurs emmènent tous les enfants au FOYER ELEMENTAIRE. Ils proposent à partir de 18h, l'ouverture de salles d'activités (manuelle, poly, marmothèque) en fonction du nombre d'animateurs présents jusqu'à 18h30.</p>

Accueil du soir : ELEMENTAIRE

	16H30/16H40	16H40/17H00	17H00/17H45	17H45/18H30
Lundi et Jeudi	<ul style="list-style-type: none"> • APPEL DES CLASSES (feuilles d'émargements) 	<ul style="list-style-type: none"> • GOUTER : EN COUR tous ensemble s'il fait beau OU : - CM2 en salle d'Activités Manuelles 2 - CM1 en salle « Jeux de Sociétés » - CP/CE1/CE2 au foyer • RANGEMENT DES SACS 	<ul style="list-style-type: none"> • TEMPS D'ACTIVITES 	<ul style="list-style-type: none"> • FOYER ELEMENTAIRE <p>Les animateurs amènent tous les enfants au FOYER ELEMENTAIRE. Ils proposent à partir de 18h, l'ouverture de salles d'activités (manuelle, poly, marmothèque) en fonction du nombre d'animateurs présents jusqu'à 18h30.</p>
Mardi et Vendredi	<ul style="list-style-type: none"> • APPEL DES CLASSES (feuilles d'émargements) 	<ul style="list-style-type: none"> • GOUTER : EN COUR tous ensemble si il fait beau OU : - CM2 en salle d'Activités Manuelles 2 - CM1 en salle « Jeux de Sociétés » - CP/CE1/CE2 au foyer • RANGEMENTS DES SACS • APPEL APC (Responsable) 	<ul style="list-style-type: none"> • TEMPS D'ACTIVITES 	<ul style="list-style-type: none"> • FOYER ELEMENTAIRE <p>Les animateurs emmènent tous les enfants au FOYER ELEMENTAIRE. Ils proposent à partir de 18h, l'ouverture de salles d'activités (manuelle, poly, marmothèque) en fonction du nombre d'animateurs présents jusqu'à 18h30.</p>

Un tableau de positionnement permet à chaque animateur de savoir où il est positionné chaque soir.

Qu'est-ce qu'un coin permanent ?

Les coins permanents ont pour objectif de permettre à chaque enfant de décider de l'occupation de son temps d'arrivée sur le centre comme il le souhaite. Ainsi, il s'agit bien d'accueillir les enfants davantage que de les « animer ». Les adultes présents sur ces temps-là, ont pour rôle de les accompagner activement dans leur transition famille-ALAE, ALAE-école et non d'impulser une dynamique comme c'est le cas en activité.

Cependant ; pour le bon fonctionnement de l'espace et de la longévité du matériel, il faut un minimum de repères pour les enfants et les adultes.

Nous avons établi quelques-unes de ces règles, mais nous serons probablement amenés à les faire évoluer.

- Les coins permanents doivent être organisés autour d'un type d'activité libre. *Par exemple* : un coin dînette sera probablement plus bruyant qu'un coin lecture, il faudra donc les séparer.
- Les animateurs doivent prévoir le matériel nécessaire et favoriser l'autonomie des enfants dans son utilisation.

- Il faut permettre aux enfants de partir dans la cour ou bien sur un autre coin permanent à tout moment à condition qu'ils aient rangé le matériel utilisé.

Matin :

- Il faudra prévoir un ou deux animateurs par espace selon le succès et la fréquentation des coins permanents.
- A 8h30, les animateurs doivent avoir rangé leur coin permanent avec les enfants présents.
- Chaque matin, les animateurs changeront de coin permanent. Ainsi tous animeront à tour de rôle les différents pôles.

Soir :

- A 18h30, les animateurs doivent avoir rangé leur coin permanent avec les enfants présents.
- Chaque soir, les animateurs changeront de coin permanent. Ainsi tous animeront à tour de rôle les différents pôles.

Qu'est-ce qu'un animateur « Sécurité Enfant bus » ?

Matin : Ce sont les animateurs qui ont pour mission à 8h45 de revêtir UN GILET JAUNE « sécurité enfant bus », prendre la clé de l'école et aller aider les animateurs référents du bus à faire traverser leur groupe d'enfants sur le passage matérialisé à cet effet. Un tableau avec le roulement des animateurs est affiché en salle d'animateur.

Soir : L'animateur référent bus LM sort en rang avec « les enfants » et est accompagné par le responsable.

Qu'est-ce qu'un animateur « Espace libre » ?

L'animateur est là pour discuter, écouter, rassurer. Il doit aussi respecter le fait que l'enfant n'a pas envie d'adultes à ses côtés. La vigilance sera néanmoins présente. Ainsi, durant 30 minutes, les enfants qui ont choisi l'activité « espace libre » n'auront accès à aucun matériel. Puis, l'animateur mettra à disposition des livres pour bouquiner, des feuilles et des crayons de couleur pour dessiner.

L'enfant a la possibilité de ne pas participer à une activité soit parce qu'il est fatigué, soit parce qu'il n'en a pas envie. A « l'espace libre », l'enfant va ; ou bien proposer quelque chose dans un esprit collectif (faire un petit jeu ou chanter avec ses copains, discuter avec l'animatrice...) ; ou bien demander à rester seul ou avec son copain (se reposer sur les mousses, faire un tour dans la cour,...) dans un esprit plus individuel.

ANNEXE 4 - Journée type à l'ALAE Mercredis

Le midi : 11h45-16h

horaires	Anims			Enfants				
11h45	Répartition des animateurs							
11h55	Vont chercher les enfants dans les classes			Sont dans les classes				
	<i>Qui</i>	<i>Où</i>						
	<i>1 animateur par classe</i>	<i>Maternelle et élémentaire</i>						
	<i>Appels cantine + cochent émargements</i>							
12h05	Passage aux sanitaires puis repas							
12h50	Appel « maternel » par un animateur référent et « élémentaire » par un responsable							
13h00	Présence auprès des enfants			Accueil				
	Tous les anims en préparation de la sieste et du temps calme			Présence de 2 anims				
13h15	3 anim s'occupent des siestes	1 anim s'occupe du temps calme en marmothèque	Pause des anims (Voir le planning des pauses)		Passage aux sanitaires			
13h30						Préparation des activités ou réunion	Temps calme	Passage aux sanitaires puis
13h45								
14h00				Activités				
15h30	Lever des derniers enfants	Surveillance active du temps libre			Temps libre	Rejoignent les autres enfants en temps libre		
15h45	Préparation du goûter							
16h00	Voir planning accueil du soir			Voir planning accueil du soir				

Le soir : 16h-18h30

horaires	<i>Anims</i>		<i>Enfants</i>	
16h00			Tous les anims s'occupent du goûter (certains sont en pause. Voir tableau des pauses)	
16h30	Pôle accueil		Temps libre à l'intérieur ou bien dans la cour.	
	Pointage sur les feuilles de présence et accueil du public : Se rendre disponible et être à l'écoute mais aussi rassurer et éventuellement répondre aux questions des accompagnateurs	Présence auprès des enfants <u>Dans les salles :</u> Tous les anims (en départ échelonné) <u>Au sas ALAE</u> <u>« orange »:</u>		
	17h00	Anim qui finit à 18h30		
	18h00	L'anim qui finit à 18h30		
18h30			Tous les enfants vont à l'intérieur	

ANNEXE 5 - Règlement Intérieur ALAE

→ 2018/2019



REGLEMENT INTÉRIEUR

Accueil de loisirs associé à l'école

(ALAE)

Primaire Louise Michel

1. PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique et les projets d'animation issus du PEDT (Projet Educatif Territorial), signé en septembre 2015, sont à la disposition des parents souhaitant prendre connaissance des orientations pédagogiques de l'équipe d'animation.

En collaboration avec les enfants, des « Règles de vie » ont été mises en place. Elles sont également à votre disposition dans nos locaux.

2. HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Pour toute fréquentation de l'ALAE, il est impératif que le **Dossier Unique d'Inscription (DUI) soit rempli et complet**. Ce dossier doit être retourné en Mairie auprès du régisseur de la commune d'Aussonne. Les familles dont les dossiers sont incomplets ne pourront pas bénéficier de ce service.

Dans le cas d'une séparation, les deux parents devront signer conjointement ou séparément le DUI.

A leur arrivée et à leur départ de l'ALAE, les enfants seront « badgés ».

LE MATIN :

Les animateurs accueillent les enfants à partir de 7H30 jusqu'à 8H45, porte de l'ALAE.

Ce temps d'accueil permet aux enfants d'accéder en toute tranquillité à la structure. Ils ont à leurs dispositions jeux, livres et activités. Les animateurs sont présents pour assurer la sécurité et favoriser les échanges avec les enfants.

De 8H45 à 8H50, les enfants se rendent dans la cour et ou devant leur classe, en toute sécurité.

Les enfants arrivant après 8h45 doivent attendre l'ouverture des portes de l'école à 8h50.

Il n'y a pas d'inscription préalable pour venir à l'ALAE matin et soir.

LE MIDI :

Le temps de l'ALAE midi se déroule :

- les Lundis/Judis de 12H00 à 13H50.
- les Mardis/ Vendredis de 12h00 à 13h40.

Nous rappelons qu'aucune arrivée ne se fera si l'enfant n'a pas été scolarisé le matin

A la sortie des classes, à partir de 12h00 et jusqu'à 12h10 les parents pourront récupérer les enfants qui ne mangent pas à la cantine, auprès des enseignant(e)s. Si l'enfant n'est pas récupéré, le responsable légal est contacté par l'enseignant(e)

L'appel des enfants qui mangent à la cantine se fait dans les classes par les animateurs.

Le temps du repas doit être le plus calme possible car c'est un moment de détente partagé. Les animateurs favorisent les échanges avec les enfants et les incitent à goûter tous les plats.

L'équipe d'animation propose en début de semaine un planning d'activités. Il est important de rappeler que les animateurs laissent le choix aux enfants de participer ou pas à ces activités.

Ce temps est un moment de récupération pour les enfants.

L'équipe enseignante prend en charge les enfants à partir de :

- 13h50 les lundis et jeudis.
- 13h40 les mardis et vendredis

LE SOIR

Les lundis/jeudis

L'ALAE accueille les enfants à la fin des cours, de 16H30 à 18H30.

A la sortie des classes, les animateurs les accompagnent pour :

- Prendre le bus
- Aller à l'ALAE
- Aller au CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

A partir de 16H35, les portes de l'école (maternelle et élémentaire) sont fermées et l'accueil des parents se fait par la porte de l'ALAE à 16h40 (pointage 16h40).

Les mercredis

L'ALAE accueille les enfants à la fin des cours, à 12h00.

A la sortie des classes, les animateurs les accompagnent pour :

- Prendre le bus
- Aller à la cantine

A partir de 12h05 les portes de l'école (maternelle et élémentaire) sont fermées.

Les enfants « non-inscrits » à l'Accueil de loisirs Louise Michel l'après-midi pourront être récupérés par leurs parents après le repas, à partir de 13h00, jusqu'à 13h30.

Commandes des repas les mercredis hors vacances scolaires

La commande des repas doit être effectuée uniquement auprès du régisseur de la commune d'Aussonne (au 05.62.13.48.50), lorsque vous avez réalisé l'inscription de vos enfants pour l'Accueil de Loisirs des mercredis après-midi

Les mardis/vendredis

Les enfants qui vont à l'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) restent avec les enseignants.

L'ALAE accueille les enfants à la fin des cours, de 15h50 à 18h30.

A partir de 15h55 les portes de l'école (maternelle et élémentaire) sont fermées et l'accueil des parents se fait par la porte de l'ALAE à 16h00 (pointage 16h00).

A la sortie des classes, les animateurs accompagnent les enfants :

- De 15h50 à 16h30 au Temps d'Accueil Périscolaire (TAP)*
- De 16h30 à 18h30 au temps d'ALAE.

- A 16h30 pour prendre le bus

*Ce sont des activités thématiques, conçues à partir d'objectifs bien précis et en lien avec le PEDT (Projet Educatif Territorial).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Si votre enfant n'a pas l'habitude de fréquenter l'ALAE, il est préférable de prévenir les co-responsables de la structure. (Si présence)

Les jours de sorties scolaires, dans le cas de retour hors temps scolaire, les enfants pourront être dirigés vers l'ALAE seulement si le DUI est à jour. Une réunion de rentrée sera mise en place afin de vous présenter le fonctionnement de l'équipe le 18 septembre 2018 à l'ALAE Louise Michel.

Le soir à l'ALAE les enfants peuvent faire les devoirs dans des salles d'activités ouvertes. Ces salles peuvent être fermées.

CLAS (ouverture culturelle/aide à la méthodologie) : une réunion de présentation sera réalisée en début d'année scolaire afin d'expliquer ce dispositif. L'équipe du CLAS reste attentive à toutes vos remarques tout le long de l'année

Co-responsables : Cathy AUBÉ et Valérie LODENOT

Tél ALAE Louise Michel : 05.62.13.48.53

Site internet www.aussonne.fr

3. TRANSPORTS (voir charte)

Conditions d'utilisation des transports scolaires :

- Habiter à plus d'un kilomètre en ligne droite de l'école (vérification possible de la carte en Mairie)

- Venir récupérer le dossier à l'accueil de la Mairie, le faire tamponner par le directeur de l'école et l'envoyer au Conseil Départemental.

Pensez à prévenir l'accompagnateur ou les co-responsables de l'ALAE de tout changement concernant votre enfant : absence, maladie...

Pour les enfants qui ont des PAI signés, les parents seront tenus de fournir une autre trousse complète contenant les médicaments nécessaires à l'« accompagnateur BUS ».

Des informations complémentaires vous seront données lors de la réunion de rentrée (voir la date au chapitre 2 ci-dessus).

4. TRAITEMENTS MEDICAUX

Il est important de rappeler pour des raisons évidentes de sécurité, que les enfants ne doivent pas se trouver en possession de médicaments dans l'enceinte de l'ALAE.

Si votre enfant suit un traitement médical de courte durée (et que vous n'avez pas la possibilité de venir lui administrer sur place), il sera obligatoire de fournir ce traitement **avec l'ordonnance** (en cours de validité) aux co-responsables de l'accueil de loisirs.



Les médicaments inscrits sur l'ordonnance doivent correspondre aux médicaments fournis pour le traitement, et avec une date de péremption valide.

Si un générique est délivré à la place du médicament prescrit sur l'ordonnance, cette dernière devra faire apparaître le nom de ce générique.

Des protocoles d'accueil individualisés (PAI) peuvent être mis en place en cas de traitement de fond, ou de traitement d'urgence (asthme, allergies alimentaires...). Dans ce cas, veuillez contacter les co-responsables de l'accueil de loisirs et la direction de l'école.

Attention la pochette de médicament PAI ne pourra pas transiter vers une autre structure
En cas de température supérieure à 38 °C, nous vous demandons de venir chercher votre enfant.

5. PAIEMENT

Le paiement se fera en Mairie auprès du régisseur de la commune d'Aussonne, selon les indications de la régie. Une liste de présence lui sera transmise pour la mise en place de la facturation.

Nous rappelons que nos structures sont conventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales, le comité d'entreprise Airbus.

Quotient familial	Restauration	ALAE midi	ALAE Matin/Soir (tarif au $\frac{1}{2}$ d'heure)
Inférieur à 400€	1.07	0.54	0.11
401 - 600€	1.59	0.82	0.16
601 - 800€	1.67	1.10	0.23
801 - 950€	2.10	1.24	0.25
951- 1300€	2.31	1.37	0.27
1301 - 1700€	3.01	1.78	0.36
1701-2300 €	3.44	1.93	0.38
A partir de 2301€ et au-delà	3.58	2.00	0.42

6. RESTAURATION

La circulaire des Services Vétérinaires notifiant les conditions de fournitures des repas est à la disposition des parents.

Les inscriptions à la restauration scolaire doivent être réalisées uniquement auprès du régisseur de la commune d'Aussonne au 05.62.13.48.50. Toutes les annulations (pour la semaine) devront être réalisées le vendredi précédent la semaine concernée, avant 10h00 dernier délai. Si le délai n'est pas respecté les repas seront facturés quel que soit la raison de l'absence.

Si votre enfant est absent et que vous n'avez pas annulé dans les délais, vous pourrez récupérer le repas à 11h45, à la porte de l'ALAE. Pour cela, il faudra en avoir fait préalablement la demande aux co-responsables de l'accueil de loisirs avant 10h (le même jour).

Sont pris en compte les régimes alimentaires suivants : sans porc et sans viande.

Pour toute autre demande (allergies alimentaires, événement périodique...), aucun repas de substitution ne sera fourni.

Pour les PAI signés, les aliments de substitution sont à la charge des parents. Ils doivent être apportés dans un sac de transport et une glacière, dans des boîtes au nom de l'enfant, avec les

couverts. Les menus doivent être transmis et signés avec les notifications apportées, aux co-responsables des Accueils de Loisirs au plus tard le lundi 10h de la semaine en cours.

7. MATERIEL-TENUE VESTIMENTAIRE

Il est interdit d'apporter à l'Accueil de Loisirs des objets de valeur (jeux électroniques, bijoux précieux...) ou de l'argent. Nous dégageons toute responsabilité pour des pertes ou vols éventuels.

Les téléphones portables resteront éteints et dans le sac de votre enfant dès l'entrée à l'accueil de loisirs.

Nous vous prions de bien vouloir équiper, et habiller votre enfant en fonction de la météo. Matériel de base à apporter :

- Casquette ou chapeau
- Coupe-vent
- Chaussures adaptées

Nous vous prions de bien vouloir noter le nom de votre enfant sur ses affaires (doudou, coussin et taie d'oreiller, vêtements etc...)

En fin d'année scolaire, les vêtements non récupérés seront donnés à une association.

8. PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Toute personne susceptible de récupérer l'enfant à l'accueil de loisirs doit être muni de sa pièce d'identité. Celle qui n'est pas inscrite sur la fiche de renseignements du DUI doit être signalée impérativement auprès des co-responsables. Le DUI doit être complet.

Les personnes de - 12 ans ne seront pas autorisées à récupérer un enfant aux Accueils de Loisirs.

En dehors des heures de fonctionnement, une décharge exceptionnelle devra être remplie par les parents.

Toute modification du DUI doit être portée à la connaissance des co-responsables de façon écrite.

Le Maire

Lysiane MAUREL

ANNEXE 5bis - Journée type à l'ALSH Vacances

Le midi : 11h45-16h

horaires	Anims			Enfants					
11h45	Répartition des animateurs								
11h55	Vont chercher les enfants dans les classes			Sont dans les classes					
	Qui		Où						
	1 animateur par classe Appels cantine + cochent émargements		Maternelle et élémentaire						
12h05	Passage aux sanitaires puis repas								
12h50	Appel « maternel » par un animateur référent et « élémentaire » par un responsable								
13h00	Présence auprès des enfants			Accueil					
	Tous les anims en préparation de la sieste et du temps calme			Présence de 2 anims dont 1 « Info »					
13h15	3 anim s'occupent des siestes	1 anim s'occupe du temps calme en marmothèque	Pause des anims (Voir le planning des pauses)		Passage aux sanitaires	Passage aux sanitaires			
13h30							Préparation des activités ou réunion	Temps calme	puis
13h45			Activités						
14h00									
15h30	Lever des derniers enfants	Surveillance active du temps libre		Temps libre	Rejoignent les autres enfants en temps libre				
15h45	Préparation du goûter								
16h00	Voir planning accueil du soir			Voir planning accueil du soir					

Le soir : 16h-18h30

horaires	<i>Anims</i>		<i>Enfants</i>
16h00	Tous les anims s'occupent du goûter (certains sont en pause. Voir tableau des pauses)		Goûter
16h25	Pôle accueil		Temps libre à l'intérieur ou bien dans la cour.
	Pointage sur les feuilles de présence et accueil du public : Se rendre disponible et être à l'écoute mais aussi rassurer et éventuellement répondre aux questions des accompagnateurs	Présence auprès des enfants <u>Dans la cour :</u> Tous les anims (en départ échelonné)	
17h00		<u>Au sas ALAE « orange »:</u> 1 anim qui finit à 18h30	
18h00 18h30	L'anim qui finit à 18h30		Tous les enfants vont à l'intérieur

ANNEXE 6 - Règlement Intérieur ALSH



REGLEMENT INTÉRIEUR
Accueil de loisirs
Sans hébergement maternel
« La Farandole »
(ALSH Vacances Scolaires)
Et Accueil de Loisirs « Louise Michel »
(Mercredis après-midi)
2018/2019



1. PROJET PÉDAGOGIQUE

Le projet pédagogique et les projets d'animation issus du PEDT (Projet Educatif Territorial), signé en septembre 2015, est à la disposition des parents souhaitant prendre connaissance des orientations pédagogiques de l'équipe d'animation.

En collaboration avec les enfants, des « Règles de vie » ont été mises en place. Elles sont également à votre disposition dans nos locaux.

2. HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Pour toute fréquentation de l'ALSH, il est impératif que le **Dossier Unique d'Inscription (DUI)** soit rempli et complet. Ce dossier doit être retourné en Mairie auprès du régisseur de la commune d'Aussonne. Les familles dont les dossiers sont incomplets ne pourront pas bénéficier de ce service.

Dans le cas d'une séparation, les deux parents devront signer conjointement ou séparément le DUI

ACCUEIL DES ENFANTS

Vacances scolaires

Journée complète :

Accueil de 7h30 à 10h00.

Reprise de 16h30 à 18h30

½ journée matin :

Accueil de 7h30 à 10h00.
Reprise de 11h30 à 11h45 et/ou de 13h à 13h30.

½ journée après-midi :

Accueil de 11h30 à 11h45 et/ou de 13h à 13h30.
Reprise de 16h30 à 18h30.

Mercredis hors vacances scolaires

Accueil de 12h00 et/ou de 13h à 13h30.
Reprise de 16h30 à 18h30.



Pour les demi-journées, en périodes de vacances scolaires, le repas est inclus et facturé dans le forfait de la demi-journée. Il est possible de le récupérer de 11h30 à 11h45 en ayant au préalable prévenu les co-responsables ALSH avant 10h (excepter les jours de sorties).

Pour les jours de sortie ou les journées spécifiques, les heures d'accueil seront précisées sur le programme et sur le site internet de la commune www.aussonne.fr.

3. INSCRIPTIONS

CONDITIONS

Les programmes sont distribués via le cartable de vos enfants à chaque période. Ils sont aussi disponibles en mairie et sur le site www.aussonne.fr.

Afin de répondre aux attentes des parents et pour des raisons de qualité de service public (commande des repas, présence du personnel, organisation des activités...), nous vous informons que **les inscriptions sont obligatoires**.

Elles se font uniquement à l'Accueil de Loisirs ou par téléphone 05.62.13.48.53.

Les inscriptions sont limitées pendant les vacances scolaires et les mercredis selon les agréments. Les jours de sorties selon le nombre de place dans le bus.

A partir de 11 ans les enfants ont le choix de s'inscrire à l'ALSH élémentaire ou au CLAP'S. A partir de 12 ans (jour de l'anniversaire), l'enfant devra s'inscrire uniquement au CLAP'S.

L'accueil de loisirs est ouvert à des enfants scolarisés.

Les mercredis :

Dates d'inscriptions par trimestre :

- 1er trimestre (Septembre/Octobre/Novembre/Décembre): Date d'inscription le 18 Juin 2018

- 2ème trimestre (Janvier/Février/Mars) : Date d'inscription le 19 Novembre 2018

- 3ème trimestre (Avril/Mai/Juin) : Date d'inscription le 11 Mars 2019

Annulations :

Les annulations devront être annoncées au plus tard le mercredi précédent avant 10h

Les vacances scolaires

Dates d'inscriptions par vacances (voir les programmes)

Annulations :

Petites vacances :

- Les annulations devront être annoncées au plus tard le lundi précédent avant 10h (se conférer au programme) Après ce délai aucune modification d'annulation ne sera possible.

Vacances d'été :

Se conférer au programme



Les jours fériés et week-end ne comptent pas dans ce délai.

Le non-respect de ces délais entraînera une facturation.

Après la 3^{ème} absence votre enfant sera mis en liste d'attente

En cas de force majeure ou de maladie, les Accueils de Loisirs doivent être prévenus impérativement. Un certificat doit être fourni uniquement auprès des Accueils de Loisirs.

La journée et le repas seront facturés le premier jour de maladie et ne donneront pas lieu à facturation sur les autres jours.

Nuitées ou Activités accessoires

Un règlement spécifique sera communiqué aux parents en fonction des activités proposées.

4. TRAITEMENTS MÉDICAUX

Il est important de rappeler, pour des raisons évidentes de sécurité, que les enfants ne doivent pas se trouver en possession de médicaments dans l'enceinte de l'ALSH.

Si votre enfant suit un traitement médical de courte durée (et que vous n'avez pas la possibilité de venir lui administrer sur place) , il sera obligatoire de fournir ce traitement **avec l'ordonnance** (en cours de validité) aux co-responsables de l'accueil de loisirs



Les médicaments inscrits sur l'ordonnance doivent correspondre aux médicaments fournis pour le traitement, et avec une date de péremption valide.

Si un générique est délivré à la place du médicament prescrit sur l'ordonnance, cette dernière devra faire apparaître le nom de ce générique.

Des protocoles d'accueil individualisés (PAI) peuvent être mis en place en cas de traitement de fond, ou de traitement d'urgence (asthme, allergies alimentaires...). Dans ce cas, veuillez contacter les co-responsables de l'accueil de loisirs. Dans le cadre de changement de structure pendant les vacances une pochette contenant les médicaments au nom de votre enfant vous sera demandée le premier jour des vacances.

En cas de température supérieure à 38 °C, nous vous demandons de venir chercher votre enfant.

5. PAIEMENT

Le paiement se fera en Mairie auprès du régisseur de la commune d'Aussonne, selon les indications de la régie. Une liste de présence lui sera transmise pour la mise en place de la facturation.

Nous rappelons que nos structures sont conventionnées par la Caisse d'Allocations Familiales, le comité d'entreprise Airbus.

Un supplément pourra être appliqué en cas d'animations particulières (sorties, intervenants, journées spécifiques) ; ce supplément sera notifié sur le programme et sera comptabilisé dans la facturation totale de l'ALSH Jules Ferry.

Quotient familial CAF	Mercredis	Vacances scolaire	
		Journée avec repas	$\frac{1}{2}$ journée avec repas
Supérieur à 400€	2.38	8.24	3.45
- 600€	3.55	9.27	5.14
- 800€	3.81	10.30	5.48
-950 €	4.07	12.34	6.17
- 1300€	4.90	14.40	7.20
1- 1700€	5.57	17.16	8.58
1 - 2300€	6.15	19.18	9.59
Supérieur de 2301€ et au-delà	7.04	21.26	10.63
Supérieurs		28.82	14.41

6. RESTAURATION

Tous les repas et goûters de l'après-midi sont prévus par l'Accueil de Loisirs.

La circulaire des Services Vétérinaires notifiant les conditions de fournitures des repas est à la disposition des parents.

Sont pris en compte les régimes alimentaires suivants : sans porc et sans viande. Pour toute autre demande (allergies alimentaires, événement périodique...), aucun repas de substitution ne sera fourni.

Pour les PAI signés, les aliments de substitution sont à la charge des parents. Ils doivent être apportés dans un sac de transport ou une glacière, dans des boîtes au nom de l'enfant, avec les couverts. Les menus doivent être transmis et signés avec les notifications apportées, aux co-responsables des Accueils de Loisirs au plus tard le lundi 10h de la semaine en cours.

Commandes des repas sur les vacances scolaires

La commande des repas est automatique lorsque vous réalisez l'inscription de vos enfants pour les périodes de vacances scolaires auprès des co-responsables de la structure.

7. PROGRAMME

En cas de mauvais temps ou de force majeure, les promenades et les sorties pourront être annulées, déplacées ou remplacées suivant les possibilités du centre.

Dans le cadre de nos projets, nous sommes amenés à sortir de l'enceinte de l'ALSH. Le mode de déplacement peut se faire de façon suivante : A pied ; véhicule Mairie ; Bus (compagnie spécialisée). Pour toutes informations ou remarques, vous pouvez contacter les co-responsables de l'accueil de loisirs.

8. MATÉRIEL – TENUE VESTIMENTAIRE

Il est interdit d'apporter à l'Accueil de Loisirs des objets de valeur (jeux électroniques, bijoux précieux...) ou de l'argent. Nous dégageons toute responsabilité pour des pertes ou vols éventuels.

Les téléphones portables resteront éteints et dans le sac de votre enfant dès l'entrée à l'accueil de loisirs.

Nous vous prions de bien vouloir équiper, et habiller votre enfant en fonction du programme et de la météo. Matériel de base à apporter :

- Casquette ou chapeau
- Coupe-vent
- Sac à dos
- Crème solaire
- Serviette de bain
- Bonnet de bain

 Pour les sorties piscine, le slip de bain est obligatoire.

Nous vous prions de bien vouloir noter le nom de votre enfant sur ses affaires (doudou, coussin et taie d'oreiller, vêtements etc...)

9. PRISE EN CHARGE DES ENFANTS

Toute personne susceptible de récupérer l'enfant à l'accueil de loisirs doit être muni de sa pièce d'identité. Celle qui n'est pas inscrite sur la fiche de renseignements du DUI doit être signalée impérativement auprès des co-responsables. Le DUI doit être complet.

Les personnes de - 12 ans ne seront pas autorisées à récupérer un enfant aux Accueils de Loisirs.

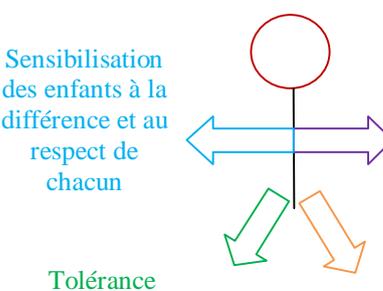
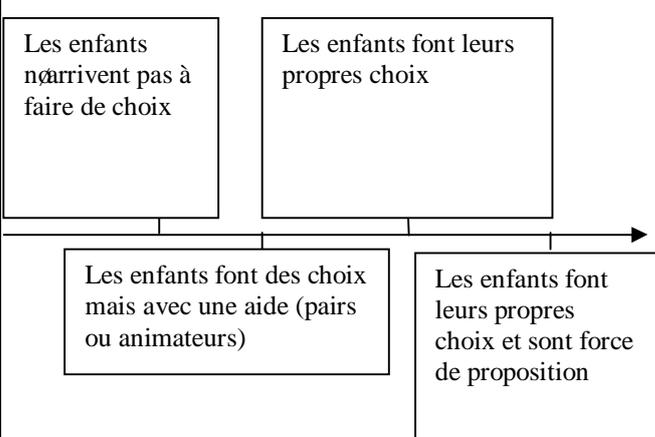
En dehors des heures de fonctionnement, une décharge exceptionnelle devra être remplie par les parents.

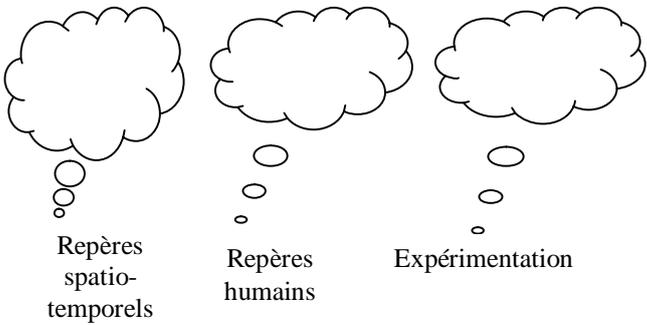
Le Maire

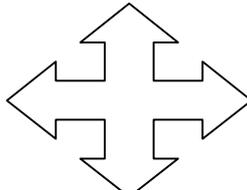
Lysiane MAUREL

ANNEXE 7 ó Outil d'Evaluation du Projet Pédagogique

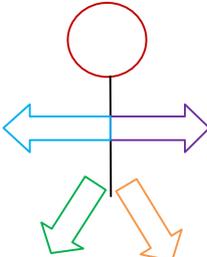
EN DIRECTION DES ENFANTS D'AGE MATERNEL

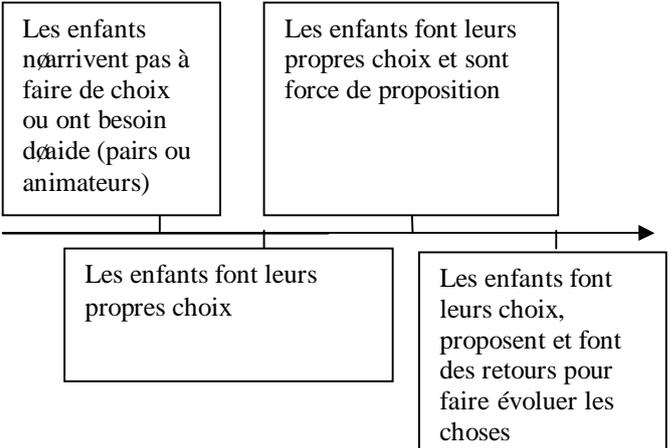
Objectifs opérationnels	Moyens	Outils
<p>Mettre en place des modalités du bien « vivre ensemble »</p>	<p><u>Respect</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règles de vie et sanctions créées avec les enfants - Respect de tous, ouverture, considération de l'autre - Sensibiliser les enfants au handicap <p><u>Tolérance</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convivialité et Zénitude - La différence, lutte contre le harcèlement, ... <p><u>Solidarité</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entraide et communication - Mutualité (partage, échanges, réciprocité) 	<p>Ressenti des enfants fait deux fois dans l'année (entre 21 et 25 Janvier : Jennyfer puis du 17 au 21 Juin : Heidi) fait avec l'outil des smileys existant</p> <p>Ressenti des enfants sur la vie à l'accueil de loisirs</p>  <p>Mettre un smiley dans le visage ou colorier la flèche.</p> <p>Nous espérons atteindre en fin d'année le sourire et la base de chaque flèche</p>
<p>Mettre en place des conditions favorisant le développement de l'esprit critique</p>	<p><u>Liberté d'expression, d'opinion et de choix</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps de paroles des enfants avec une progression sur l'année afin que les plus grands guident les plus jeunes pour lesquels c'est moins naturel. - Expérimentation - L'enfant a la possibilité de faire des choix (activités, de dire non, de ne rien faire, choix vrai*, choix éclairé* ...) <p><u>Citoyenneté</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque enfant a la même 	<p>Mettre une croix le long de la flèche</p>  <p>Nous espérons dépasser le critère 3.</p>

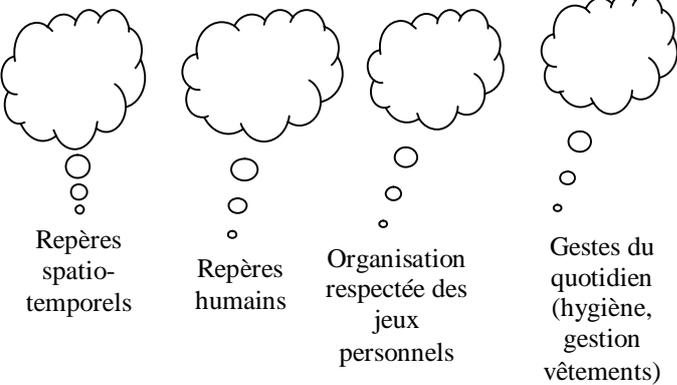
	<p>chance de participer aux différents temps proposés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque enfant a les mêmes droits et devoirs - <i>Équité</i> 	
<p>Établir des conditions de développement de l'autonomie</p>	<p><u>Repères spacio-temporels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de « routines » (horaires fixes, rituels...) - Pictogrammes, affichages à hauteur d'enfants - Une salle = une fonction - Importance du lien avec la maison (doudou, coussin, temps de transition...) <p><u>Repères humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Référents siestes - Mêmes animateurs (matin, midi et soir) jusqu'aux vacances d'automne - Roulement d'équipe le midi par trimestre (avec 1 animateur fixe) <p><u>Expérimentation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage des gestes du quotidien (WC, Repas, ...) - Réalisation d'activités originales et variées permettant de développer la motricité (coordination...) et la motricité fine 	<p>Dessiner 1 à 5 bonhommes dans chaque bulle</p>  <p>Nous espérons atteindre 4 bonhommes par bulle.</p>
<p>Fournir les éléments nécessaires pour rendre l'enfant responsable</p>	<p><u>Entraide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plus grands aident les plus petits et pourquoi pas l'inverse en fonction de certaines situations - Ceux qui savent faire aident ceux qui ne savent pas encore faire complètement (lacets, fermer les manteaux...) <p><u>Investissement des enfants dans le fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réparations - Missions données à l'enfant (chef de table, chef de rang, 	<p>a) 0 _____ > 10 Entraide des grands vers les plus petits</p> <p>b) 0 _____ > 10 Entraide des plus petits vers les plus grands</p> <p>c) 0 _____ > 10 Investissement des enfants</p> <p>Nous espérons atteindre le critère 6/10 pour a) et c) et 4/10 pour b)</p>

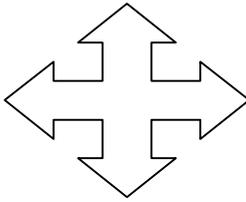
	remplir carafe, récupérer les bouchons, menée d'un jeu...) - Mise en place et rangement des activités avec les enfants	
Mettre en place des actions favorisant la socialisation	<u>Outils et fonctionnement permettant à l'enfant d'exister au sein d'un groupe :</u> - Prise en compte de l'individu au sein du groupe - Créations à visée commune - Ecoute	<p>Enfant se sent en sécurité, à l'aise</p> <p>Créations communes</p>  <p>Partage des jeux et du matériel</p> <p>Chaque enfant a une place au sein d'un groupe d'enfants</p> <p>En fin d'année nous espérons atteindre la base de chaque flèche (en restant conscient que ceci évoluera au cours de l'année)</p>

EN DIRECTION DES ENFANTS D'AGE ÉLÉMENTAIRE

Objectifs opérationnels	Moyens	Outils
Mettre en place des modalités du bien « vivre ensemble »	<u>Respect :</u> - Règles de vie et sanctions créées avec les enfants (pouvant aller jusqu'à « conseil d'enfants » préconisant la sanction et non la punition) - Respect de tous, ouverture, considération de l'autre - Sensibilisation des enfants au handicap <u>Tolérance :</u> - Convivialité et Zénitude - La différence, lutte contre le harcèlement, ...	<p>Ressenti des enfants fait deux fois dans l'année (entre 28 Janvier et 1 Février : Nathalie puis du 24 au 28 Juin : Laura) fait avec l'outil des smileys existant</p> <p>Ressenti des enfants sur la vie à l'accueil</p> <p>Sensibilisation des enfants à la différence et au respect de chacun</p>  <p>Outil « règles de vie et sanctions » adapté et utilisé, implication des enfants</p> <p>Tolérance</p> <p>Solidarité</p> <p>Mettre un smiley dans le visage ou colorier la</p>

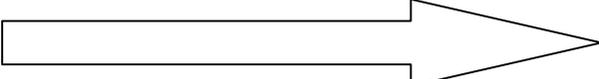
	<p><u>Solidarité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Entraide et communication - Mutualité (partage, échanges, réciprocité) 	<p>flèche.</p> <p>Nous espérons atteindre en fin d'année le sourire et la base de chaque flèche</p>
<p>Mettre en place des conditions favorisant le développement de l'esprit critique</p>	<p><u>Liberté d'expression, d'opinion et de choix :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Temps de paroles des enfants - Expérimentation - L'enfant a la possibilité de faire des choix (activités, de dire non, de ne rien faire, choix vrai*, choix éclairé* ...) - Adaptation du fonctionnement si l'enfant en exprime le besoin (verbalement ou non) : de la plus petite adaptation à la plus complexe avec les moyens à notre disposition - Projets d'enfants <p><u>Citoyenneté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque enfant a la même chance de participer aux différents temps proposés - Chaque enfant a les mêmes droits et devoirs - <i>Équité</i> - Engagement Citoyen (participation à la vie de l'accueil : fonctionnement...) - Création d'outils amenant l'enfant à réfléchir sur les conséquences, positives ou 	<p>Mettre une croix le long de la flèche</p>  <p>Nous espérons dépasser le critère 3.</p>

	<p>négatives, de ses actes</p>	
<p>Établir des conditions de développement de l'autonomie</p>	<p><u>Repères spacio-temporels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'outils (affichages, plannings, ...) - Pictogrammes - Une salle = une fonction <p><u>Repères humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mêmes animateurs (matin, midi et soir) jusqu'aux vacances d'automne pour les CP - Roulement d'équipe le midi par trimestre (avec 1 animateur fixe) <p><u>Expérimentation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage des gestes du quotidien (Self, hygiène ...) - Réalisation d'activités originales et variées - Les enfants apportent des jeux personnels le vendredi 	<p>Dessiner 1 à 5 bonhommes dans chaque bulle</p>  <p>Nous espérons atteindre 4 bonhommes par bulle.</p>
<p>Fournir les éléments nécessaires pour rendre l'enfant responsable</p>	<p><u>Entraide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les plus grands aident les plus jeunes dans l'imprégnation du fonctionnement - « parrain » ou « marraine » CE1 à CM2 pour les CP en début d'année <p><u>Investissement des enfants dans le fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réparations - Missions données à l'enfant (chef de table, chef de rang, remplir carafe, récupérer les bouchons, menée d'un jeu, « parrain » et « marraine »...) - Mise en place et rangement 	<p>a) 0 _____ > 10 Entraide des grands vers les plus petits</p> <p>b) 0 _____ > 10 Fonctionnement des</p>

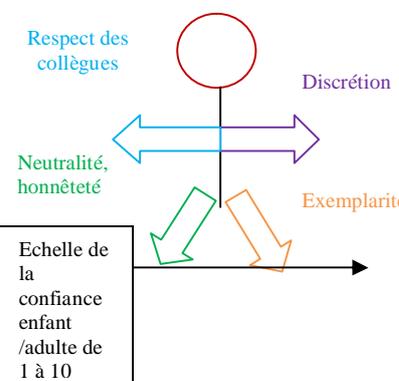
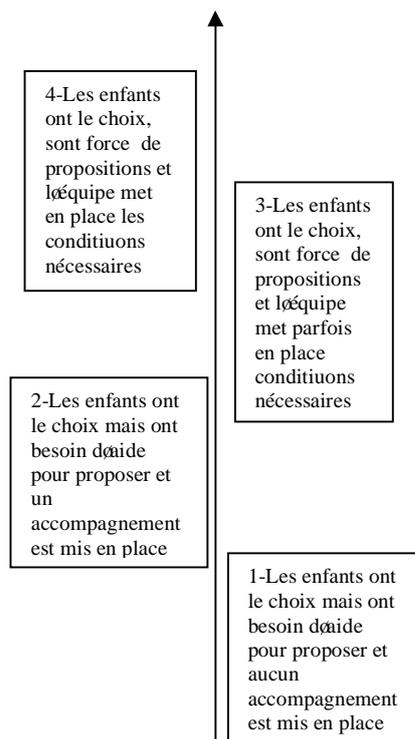
	<p>des activités avec les enfants</p>	<p>« parrains » « marraines » c) 0 _____ > 10 Investissement des enfants dans l'action « parrains » « marraines » d) 0 _____ > 10 Investissement des enfants</p> <p>Nous espérons atteindre le critère 6/10 pour a) et d), 5/10 pour b), et 4/10 pour et c)</p>
<p>Mettre en place des actions favorisant la socialisation</p>	<p><u>Outils et fonctionnement permettant à l'enfant d'exister au sein d'un groupe :</u> - Prise en compte de l'individu au sein du groupe - Créations à visée commune - Ecoute</p>	<p>Empathie et justice</p> <p>Projets d'enfants</p>  <p>Confiance en l'adulte</p> <p>Chaque enfant a de réelles interactions au sein d'un groupe d'enfants</p>

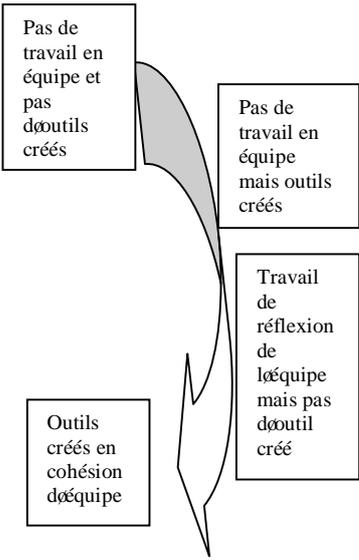
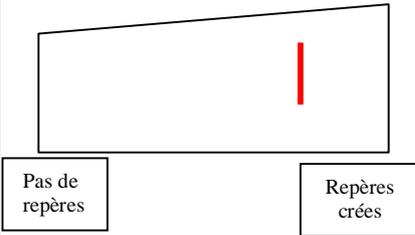
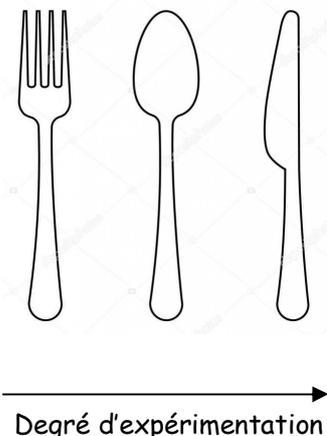
* Choix vrai : limites à définir par rapport aux contraintes de fonctionnement de l'accueil
Choix éclairé : explication à donner aux enfants, faisabilité des projets proposés

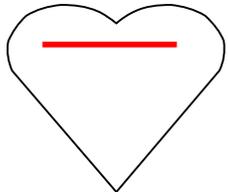
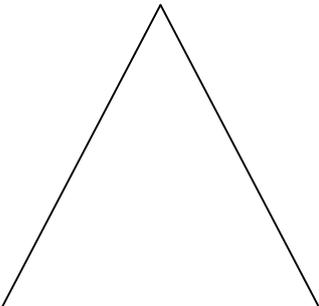
EN DIRECTION DES FAMILLES

Objectifs opérationnels	Moyens	Outils								
<p align="center">Instaurer des rencontres (dans la continuité) parents - enfants - animation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions : de pré-rentrée, CLAS, ... - Ateliers parents - enfants à l'ALAE - Ateliers d'échanges culturels - Soirée ludo-party - Soirée de visionnage des projets - Implication les parents dans Carnaval -Création d'une fête de fin d'année. 	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;"></td> <td style="width: 40%; text-align: center;">%</td> </tr> <tr> <td>Nombre de rencontres par an envisagées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nombre de projet par an réalisées</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td></td> </tr> </table> <p>Nous espérons atteindre au moins 75%.</p> <p>Colorier la flèche en fonction de l'implication générale des parents au sein des projets proposés par l'équipe d'animation.</p>  <p>Nous espérons atteindre la moitié de la flèche.</p>		%	Nombre de rencontres par an envisagées		Nombre de projet par an réalisées		Total	
	%									
Nombre de rencontres par an envisagées										
Nombre de projet par an réalisées										
Total										
<p align="center">Communiquer avec les parents à propos de leurs enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges possibles sur les temps d'accueils « matin » et « soir » sur la journée de leur enfant notamment en cas de difficultés. - Mise en place d'outils si besoin afin de rassurer parents et/ou enfants - Affichage des activités ou projets dans le SAS - Echanges de 15 min à la fin de la séance CLAS 	<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 45%;"> <p>Aucun parent ne communique avec l'équipe et l'équipe n'arrive pas à communiquer avec les parents</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 45%;"> <p>De nombreux parents communiquent avec l'équipe mais l'équipe ne renvoie pas toujours les bonnes informations</p> </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 45%;"> <p>Les animateurs communiquent (bonnes infos, retours) mais seulement certains parents communiquent avec l'équipe</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: 45%;"> <p>Une bonne communication bilatérale est mise en place</p> </div> </div> <p>Nous espérons dépasser le critère 3, et tendre fortement vers le 4.</p>								

EN DIRECTION DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Objectifs opérationnels	Moyens	Outils
<p style="text-align: center;">Mettre en place des modalités du bien « vivre ensemble »</p>	<p><u>Respect :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de l'enfant dans la création et l'application des règles de vie - Respect de tous et de tout - Valorisation de l'enfant - Neutralité, Équité, et Honnêteté envers les enfants - Je fais ce que je dis et je dis ce que je fais - -Discrétion lors des retours aux parents <p><u>Tolérance :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Convivialité et Zénitude 	<p style="text-align: center; color: red;">Plus je souri, plus je participe au bon vivre ensemble dans l'équipe</p>  <p style="text-align: center;">Nous espérons dépasser le 6/10 pour tous et avoir un sourire franc.</p>
<p style="text-align: center;">Mettre en place des conditions favorisant le développement de l'esprit critique</p>	<p><u>Liberté d'expression, d'opinion et de choix :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création de temps laissant à l'enfant l'opportunité de s'exprimer et d'être acteur dans la collectivité (fonctionnement, activités, choix, face à leurs interrogations) - Accompagnement de l'enfant dans la prise de confiance en soi, la prise de parole, le besoin de se confier - Respect de la confiance des enfants envers l'adulte <p><u>Citoyenneté :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enfant a la possibilité de participer aux différents temps proposés - Écoute des propositions d'enfants 	 <p style="text-align: center;">Nous espérons dépasser le critère 3, et tendre fortement vers le 4</p>

<p>Établir des conditions de développement de l'autonomie</p>	<p><u>Repères spacio-temporels :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'outils, les soumettre à l'ensemble de l'équipe et respecter l'utilisation établie <p><u>Repères humains :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mêmes animateurs (matin, midi et soir) jusqu'aux vacances d'automne pour les CP et PS - Roulement d'équipe le midi par trimestre (avec 1 animateur fixe) - Animateur référent si besoin - Echanges avec les familles et/ou le personnel soignant suivant l'enfant <p><u>Expérimentation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage des gestes du quotidien (Self, hygiène ...) avec réunion et des régulations régulières par service pour la mise en place d'une cohérence éducative. - Réalisation d'activités originales et variées 	<p>Création d'outils</p>  <p>Nous souhaitons voir une évolution sur 3 ans jusqu'à atteindre la création d'outils en équipe.</p>  <p>Nous souhaitons atteindre le trait rouge</p>  <p>Degré d'expérimentation</p>
---	---	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Motivation des enfants en ayant un discours positif - L'animateur doit prendre le temps de laisser faire l'enfant 	<p>Nous souhaitons atteindre la cuillère</p>
<p>Fournir les éléments nécessaires pour rendre l'enfant responsable</p>	<p><u>Entraide :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sollicitation des plus grands afin qu'ils aident les plus jeunes et inversement Et / ou « parrain » ou « marraine » des plus grands pour les CP en début d'année (évolution sur les 3 années) <p><u>Investissement des enfants dans le fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réparations - L'animateur peut donner diverses missions aux enfants (chef de table, chef de rang, remplir carafe, récupérer les bouchons, menée d'un jeu, « parrain » et « marraine »...) 	<div style="text-align: center;">  <p>Degré d'entraide</p> </div> <p>Nous espérons atteindre le trait rouge</p> <div style="text-align: center;">  <p>Evolution de l'investissement des enfants en fonctions des outils créés par les animateurs.</p> <p>Nous souhaitons observer une évolution sur les 3 ans.</p> </div>

Mettre en place de bonnes conditions de travail

Formation :

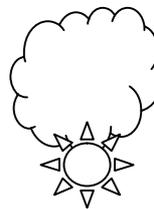
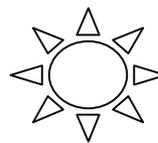
- Sensibilisation de tous les animateurs face au handicap (SIAM, IME, ...)
- Réunions d'équipes
- Accès au Cnfpt et aux formations SDSF
- Financement de BAFA/BAFD

Attitudes attendues pour un épanouissement professionnel et le bien « vivre ensemble »

- Neutralité, Équité, et Honnêteté
- Je fais ce que je dis et je dis ce que je fais
- Entraide et communication (politesse, ...)
- Travail en commun dans le même sens
- Mutualité (partage, échanges, réciprocité)
- Prenons soin de nous pour prendre soin des autres
- Remise en question
- Convivialité (régul en « folie », matinées échanges et partage...) et Zénitude

Responsabilités de l'animateur :

- Ponctualité
- Respect de ce qui est établi en équipe (plannings, ...)
- Respect du matériel et des salles



Nous mettrons dans le tableau le symbole représentant la réalité.

Formation		
Attitude du professionnel		
Convivialité		
Responsabilités de l'animateur	Ponctualité	
	Respect des plannings	
	Respect du matériel et des salles	